



D'ici 2030, tout
le monde au Canada
pourra se payer un
logement qui répond
à ses besoins.



SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE 2019-2023

Résumé du Plan d'entreprise 2019-2023 modifié, y compris les résumés du budget de fonctionnement et du budget des dépenses en capital pour 2019, pour tenir compte de la hausse du financement pour l'Incitatif à l'achat d'une première propriété (IAPP) ainsi que du financement nécessaire à la création d'un fonds soutenant les fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation (Fonds d'aide aux fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation [FAFPHP]), conformément aux mesures du budget de 2019 approuvé par le Conseil du Trésor le 6 juin 2019.



Le Plan d'entreprise 2019-2023 modifié de la SCHL a été approuvé par le gouverneur en conseil le 6 juin 2019. Le Résumé du Plan d'entreprise 2019-2023 modifié a été élaboré conformément à l'article 125 de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP) et renseigne les Canadiens et les parlementaires sur les priorités et les objectifs principaux de la prochaine période de planification, et reflète les orientations actuelles déterminées par le gouvernement et par les processus de gestion interne. En vertu du paragraphe 153(1) de la LGFP, le Résumé exclut toute information délicate sur le plan commercial dont la publication nuirait aux intérêts commerciaux de la SCHL.



AVANT-PROPOS

Au Canada, rares sont les dossiers dont l'importance dépasse celle de l'abordabilité du logement. C'est un aspect essentiel pour bâtir un Canada plus fort où l'économie prospère et où tout le monde est digne d'avoir un chez-soi où il est possible de travailler, d'étudier, d'élever une famille et de participer pleinement à la société.

C'est pourquoi le gouvernement du Canada joue plus que jamais un rôle de chef de file en matière de logement. Par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous investissons des sommes historiques dans la toute première Stratégie nationale sur le logement au Canada, un projet de 40 milliards de dollars sur 10 ans qui vise à fournir un chez-soi à plus de Canadiens.

Nous avons renforcé le Conseil d'administration de la SCHL en y intégrant des leaders exceptionnels issus de divers milieux, qui supervisent la transformation menée par la SCHL pour s'attaquer à ce travail colossal.

Le Plan d'entreprise 2019-2023 de la SCHL trace la voie à suivre pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement, voire les dépasser. On y indique que la SCHL mobilisera la totalité de ses ressources pour régler les questions d'abordabilité et de qualité des logements. Au cours des cinq prochaines années, elle continuera de se transformer, d'innover et de consolider ses partenariats à tous les niveaux. Par-dessus tout, le Plan d'entreprise fera en sorte que l'ensemble des tâches accomplies par la SCHL rendent service à des gens de partout au Canada.



Jean-Yves Duclos

Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT

Nous croyons qu'au Canada, tout individu est digne de vivre dans un logement abordable qui répond à ses besoins. Nous croyons également que nous sommes les mieux placés pour en faire une réalité. Nous sommes résolus à faire preuve d'obstination pour parvenir à cet objectif, qui nous servira de guide dans les années à venir.

Cet effort requiert que nous soyons des gestionnaires de risques exemplaires. Le soutien continu du financement de l'habitation est garant du bon fonctionnement des marchés, que la conjoncture soit bonne ou mauvaise.

Outre la stabilité financière, notre priorité est l'abordabilité du logement, qui favorise l'inclusion sociale et la durabilité de la croissance économique. Notre Plan d'entreprise décrit les mesures que nous prendrons, seuls ou en partenariat avec d'autres organisations, pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement et pour qu'ils puissent contribuer pleinement à la société. La Stratégie nationale sur le logement (SNL) est assortie d'un financement à long terme destiné à des logements qui profiteront à tous les Canadiens. En tant qu'intendants de ces ressources publiques, nous réaliserons cet investissement fédéral, et nous aspirons même à dépasser les cibles fixées dans la SNL.



Sous l'effet d'une récente révision de sa stratégie, la SCHL poursuit sa transformation en une organisation qui fait autorité en matière de logement au Canada, fait plein usage de la technologie, est centrée sur la clientèle et s'appuie sur des données. Ce Plan d'entreprise décrit la démarche que nous adopterons. Merci à l'avance aux 1 900 employés si inspirants de la SCHL qui mèneront à bien cette mission.

Les Canadiens ont besoin que nous nous concentrions sur ce que nous faisons le mieux : offrir des services d'assurance prêt hypothécaire et des programmes de titrisation de premier plan dans le secteur, nous acquitter de notre responsabilité nationale pour encourager des solutions novatrices de logement, élaborer des programmes de logement intégrés destinés aux populations vulnérables du pays, soutenir l'innovation dans le financement du logement grâce à des recherches et des analyses ciblées, et renforcer davantage la gestion des risques liés à l'habitation.

Nous transformons notre façon de travailler afin de mieux servir les Canadiens, et nous mettons en place un effectif diversifié, inclusif, axé sur la collaboration et les résultats. L'important, c'est que les Canadiens soient toujours au cœur de nos préoccupations.

Evan Siddall

Président et premier dirigeant

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT	4
NOTRE PROCESSUS DE TRANSFORMATION	6
NOTRE STRATÉGIE	8
POINTS SAILLANTS SUR LE RENDEMENT	18
GESTION DES RISQUES	19
CONTEXTE OPÉRATIONNEL	22
STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT	26
APERÇU FINANCIER	29
ANNEXES	37
Annexe A – Budget de fonctionnement	37
Annexe B – Budget des dépenses en capital	40
Annexe C – Plan d'emprunt	41
Annexe D – États financiers et notes complémentaires	50
Annexe E – Incidence d'un scénario défavorable	64
Annexe F – Structure de gouvernance de la SCHL	66
Annexe G – Résultats et engagement du président et premier dirigeant	72
Annexe H – Attestation de la chef des finances	76
Annexe I – Simulation de crise	77
Annexe J – Conformité aux exigences législatives et politiques	79
Annexe K – Priorités et orientation du gouvernement	80
Annexe L – Rendement de mi-exercice 2018	85

NOTRE MISSION

Nous aidons les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement

MANDAT

La SCHL est une société d'État fédérale, constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), qui rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre responsable de la SCHL. Le cadre législatif dans lequel nous exerçons nos activités est formé des dispositions de la *Loi sur la SCHL, de la Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).



NOTRE PROCESSUS DE TRANSFORMATION

Le but de notre transformation, lancée en 2014 sous la bannière *SCHL en mouvement*, a consisté à libérer l'énergie et le savoir collectifs de notre personnel. Nous croyons que ce dernier servira au mieux les Canadiens si la direction l'affranchit de certaines contraintes. Nous sommes partis du principe que si nous donnons aux employés le sentiment d'être utiles et la possibilité d'être autonomes et de maîtriser leur travail, ils seront en mesure de s'impressionner les uns les autres et d'impressionner nos clients.

Nous avons réalisé d'importants progrès dans plusieurs domaines pour soutenir la prochaine phase de notre transformation, notre stratégie pour 2019-2023. Voici les mesures que nous avons prises :

- ▶ Nous avons fait en sorte que chacun s'approprie sa part de responsabilité dans la gestion des risques et continué à renforcer nos capacités de base dans ce domaine.
- ▶ Nous avons refondu nos technologies de l'information (TI), transféré les applications dans un environnement infonuagique, veillé à la mobilité de tous les employés et investi dans les analyses et l'intelligence artificielle (IA), afin de tirer le plus d'informations possible des données.
- ▶ Nous avons outillé les employés pour leur travail, grâce notamment à la modernisation de nos espaces de travail, qui favorise l'innovation, la collaboration et la mobilisation chez les employés.
- ▶ Nous avons mobilisé la Société pour mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement (SNL), qui prévoit des investissements historiques dans le logement visant à combler les besoins de plus de 530 000 familles, à protéger 385 000 logements communautaires existants et à en créer 50 000 autres au cours des 10 prochaines années.
- ▶ Nous avons veillé à ce que 33 % au moins des fonds de la LNH soient consacrés à des ensembles destinés aux filles, aux femmes et à leur famille, pour tenir compte de la vulnérabilité unique des femmes en matière de logement.

- ▶ Nous avons proposé des solutions en matière de données ouvertes. Nous avons notamment proposé d'investir dans l'échange de données sur le logement.
- ▶ Nous avons formé nos leaders pour que notre personnel puisse donner le meilleur de lui-même.

Notre stratégie pour 2019-2023 s'appuie sur ces réalisations et consiste à promouvoir l'abordabilité du logement dans **tout** ce que nous entreprendrons.

En 2019, nous accorderons à nos employés de l'autonomie dans leur travail, leur témoignant ainsi notre respect et notre confiance. Nous mettrons en place la méthode ROWE™ (milieu de travail axé uniquement sur les résultats) et transformerons notre espace de travail, afin de permettre aux gens de choisir où et comment ils souhaitent travailler. Cette approche favorise, selon nous, la diversité et la mobilisation au travail, car elle tient compte de la pluralité des modes de vie. Elle reflète aussi la réalité selon laquelle le travail est quelque chose que l'on **fait** plutôt qu'un lieu où l'on va. Enfin, les avantages de cette transformation auront une incidence positive pour l'ensemble des Canadiens, puisque la SCHL deviendra une organisation plus innovatrice et plus performante.



NOTRE BUT

D'ici 2030, tout le monde au Canada pourra se payer un logement qui répond à ses besoins





NOTRE STRATÉGIE

POURQUOI L'ABORDABILITÉ EST-ELLE IMPORTANTE?

L'abordabilité du logement est la raison d'exister de la SCHL. Notre aspiration¹ est que d'ici 2030, tout le monde au Canada pourra se payer un logement qui répond à ses besoins. Lorsqu'ils ont un logement, les Canadiens sont plus susceptibles de garder leur emploi et de contribuer pleinement à la société, et les enfants et les jeunes sont motivés à apprendre. L'abordabilité du logement est la clé d'un Canada fort et sûr, caractérisé par une croissance économique durable et une inclusion sociale. En résumé, la sécurité du logement signifie que chacun peut se sentir inclus avec dignité.

En aidant les plus vulnérables à se trouver un logement abordable, adéquat et convenable, nous réduirons le nombre de Canadiens qui doivent choisir entre se loger et nourrir correctement leur famille ou répondre à tout autre besoin de base. Des logements abordables et un système de financement de l'habitation stable sont à la base d'une société résiliente. En concluant des partenariats avec d'autres organisations, nous nous assurerons que personne n'est laissé pour compte. Des progrès seront accomplis lorsqu'un nombre accru de familles canadiennes pourra faire face à des dépenses inattendues ou à une perte de revenu sans craindre de perdre son logement ou d'avoir à choisir entre acheter à manger et verser un loyer ou un paiement hypothécaire.

Faire des progrès suppose en outre d'éliminer les obstacles discriminatoires à un logement convenable et abordable fondés sur le sexe, la race, les capacités, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre. Nous pouvons avoir un effet considérable en prêtant assistance aux groupes négligés. Les nouveaux arrivants au Canada font aussi face à des obstacles uniques, qui les empêchent de participer pleinement à la vie de leur pays d'accueil. L'accès à des logements

¹ Notre objectif est ambitieux et dépend des politiques sur le logement mises de l'avant à tous les niveaux du gouvernement et de facteurs économiques ou autres qui sont hors de notre maîtrise.

abordables en fait partie. En comprenant les expériences vécues par des groupes vulnérables comme ceux-ci, ainsi que leurs besoins en matière de logement et les obstacles auxquels ils sont confrontés, nous trouverons des solutions au défi du logement abordable au Canada.

PROBLÈMES TOUCHANT LES MÉNAGES

La disproportion de l'abordabilité des logements touche des groupes de ménages en particulier au Canada



13 % des ménages canadiens avaient des besoins impérieux en matière de logement* en 2016

27 % des locataires avaient des besoins impérieux, **91 %** d'entre eux avaient des problèmes liés à l'abordabilité.

Pour les ménages ayant des problèmes d'abordabilité, le manque à gagner médian pour échapper à ces problèmes était de **2 500 \$** 2016.



Ménages autochtones

Risquent **1,4 fois** plus d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que les ménages non autochtones.

Risquent **1,5 fois** plus que les ménages non autochtones de vivre dans des logements surpeuplés.

Sur le total des ménages privés, les ménages autochtones risquent **2 fois** plus que les ménages non autochtones de vivre dans des logements ayant besoin de réparations majeures.



Femmes

28 % des ménages dirigés par une femme ont des besoins impérieux en matière de logement.

27 % des femmes âgées (65 ans ou plus) vivant seules (ménages d'une personne) ont des besoins impérieux en matière de logement, contre **23 %** des hommes dans la même situation.



Familles monoparentales avec enfants

33 % ont des besoins impérieux en matière de logement, **84 %** d'entre eux pour des raisons d'abordabilité.

27 % des familles monoparentales dirigées par une femme ont des besoins impérieux, contre **16 %** de celles qui sont dirigées par un homme.



Ménages dirigés par une personne immigrante

18 % des ménages dirigés par une personne immigrante ont des besoins impérieux en matière de logement, **26,6 %** lorsque l'immigration est récente.

27 % des ménages dirigés par une personne réfugiée ont des besoins impérieux en matière de logement, **49,0 %** lorsqu'il s'agit de personnes réfugiées récemment arrivées.



LGBTQ2+

Autres groupes vulnérables : En collaboration avec Statistique Canada, nous publierons, à compter de 2019, des données sur les conditions de logement des principaux groupes pour lesquels de l'information n'était pas disponible auparavant (anciens combattants, victimes de violence vivant dans des maisons d'hébergement et personnes LGBTQ2+).



Personnes handicapées

Les personnes handicapées âgées de 35 à 44 ans sont les plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement (**27 %**), suivies par celles de 15 à 24 ans (**19 %**). Pour les personnes sans incapacité des mêmes groupes d'âge, les proportions sont de **10 %** et **12 %**, respectivement.



Logement dans le Nord

Nunavut : **37 %** des ménages ont des besoins impérieux de logement, contre **15 %** dans les autres territoires et **13 %** au pays.

67 % des habitants du Nunavut sont incapables de se procurer un logement du marché sans l'aide, sous une forme ou une autre, du gouvernement ou de leur employeur.

Iqaluit : les logements y sont parmi les plus chers au Canada pour des raisons logistiques.

* On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation est non conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le coût des logements acceptables (conformes aux trois normes) sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt.





NOTRE STRATÉGIE 2019-2023

D'ICI 2030, TOUT LE MONDE AU CANADA

pourra se payer un logement qui répond à ses besoins.

Moderniser notre entreprise

Mettre en place un échange de données ouvertes sur le logement

Comprendre les besoins des Canadiens

Expérimenter de nouvelles idées pour l'abordabilité du logement

Capacités et systèmes

Nos valeurs



NOTRE ASPIRATION

D'ici 2030, tout le monde au Canada pourra se payer un logement qui répond à ses besoins.

Nous croyons que cet objectif appuie une croissance économique durable et l'inclusion sociale au Canada. Pour évaluer les progrès réalisés pour concrétiser notre aspiration, nous surveillerons les indicateurs suivants à long terme :

- ▶ Le taux de difficulté à se trouver un logement : pourcentage des ménages qui disposent d'un revenu insuffisant, après avoir payé leurs frais de logement, pour avoir un niveau de vie de base modeste, selon la mesure du panier de consommation.
- ▶ Les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement visent notamment :
 - ▶ le nombre de logements qui font l'objet d'engagements aux termes des initiatives de la SNL dirigées par la SCHL (cumulatif – d'ici la fin de 2019-2020) : 22 600;
 - ▶ le nombre de logements réparés aux termes des initiatives de la SNL dirigées par la SCHL (cumulatif – d'ici la fin de 2019-2020) : 29 700.

Comme nous n'en sommes qu'à la première année de notre nouvelle stratégie et que certaines de ces mesures sont nouvelles, nous devons établir des bases de référence et nous continuerons d'utiliser les mesures de rendement antérieures. De plus, nous avons sélectionné les mesures de rendement suivantes pour surveiller nos progrès relativement à nos objectifs stratégiques.

DOMAINE D'ACTION

Expérimenter de nouvelles idées

OBJECTIF

Améliorer et accélérer l'abordabilité du logement

Moyens

- ▶ Former des partenariats solides pour façonner la politique sur le logement et son application.
- ▶ Utiliser nos mécanismes de financement pour répondre aux besoins prioritaires en matière de logement et dépasser les résultats de la SNL.
- ▶ Créer et mettre à l'essai des prototypes de solutions de logement abordable.

Résultats attendus

- ▶ Une offre de logements abordables qui dépasse les objectifs de la SNL.
- ▶ Des ressources investies dans les solutions de logement abordable les plus efficaces.
- ▶ Des fonds diversifiés en matière de crédit hypothécaire à la disposition des prêteurs et émetteurs, quelle que soit la conjoncture économique.
- ▶ Création ou modification des programmes/politiques de financement garantis par le gouvernement, afin de se concentrer sur des résultats ciblés en matière de logement.

Mesures du rendement

Cibles pour 2019

Financement supplémentaire destiné au logement abordable (mise en œuvre sur trois ans)	100 millions de \$
Indice d'innovation	Établir une base de référence
Taux de prêts garantis ciblés	Établir une base de référence
Atteinte des jalons stratégiques annuels	85 %

DOMAINE D'ACTION

Comprendre les besoins des Canadiens

OBJECTIF

Offrir des solutions différenciées aux segments négligés de la population

Moyens

- ▶ Comprendre les expériences vécues par les Canadiens pour éclairer nos décisions.
- ▶ Adapter nos solutions à des besoins précis en matière de logement.

Résultats attendus

- ▶ Des interactions ciblées et personnalisées avec nos partenaires.
- ▶ Des programmes et services de la SCHL conçus à partir d'expériences vécues par les Canadiens.
- ▶ Les segments négligés ont accès à du financement pour l'habitation.

Mesures du rendement	Cibles pour 2019
Taux de recommandation net	Établir une base de référence
% de la conception des programmes qui ont été améliorés ou créés grâce aux données issues d'expériences vécues	Établir une base de référence
% des besoins des Canadiens et des partenaires auxquels on répond conformément aux normes de service	Établir une base de référence
Segments négligés – assurance	9 – 10 %
Atteinte des jalons stratégiques annuels	85 %

DOMAINE D'ACTION

Mettre en place un échange de données ouvertes sur le logement

OBJECTIF

Prendre des décisions éclairées sur le logement

Moyens

- ▶ Créer une plateforme conviviale pour faire de la SCHL l'endroit idéal pour obtenir des données uniformisées sur le logement en temps réel.
- ▶ Axer nos connaissances sur les besoins précis des intervenants du marché de l'habitation.

Résultats attendus

- ▶ Un seul endroit où trouver facilement des données et des analyses exhaustives sur le marché canadien de l'habitation afin de prendre des décisions.
- ▶ La normalisation des données pour une utilisation et des échanges faciles.
- ▶ L'influence de l'avis de la SCHL sur les politiques et programmes de logement du gouvernement et du secteur privé.

Mesures du rendement	Cibles pour 2019
Taux moyen d'utilité	Établir une base de référence
Atteinte des jalons stratégiques annuels	85 %

DOMAINE D'ACTION

Moderniser notre entreprise

OBJECTIF

Gérer les risques et promouvoir la stabilité du système de financement de l'habitation

Moyens

- ▶ Mener à bien notre transformation technologique et opérationnelle avec notre partenaire Accenture.
- ▶ Améliorer l'efficacité de notre plateforme d'évaluation des risques hypothécaires grâce à l'automatisation.
- ▶ Transformer notre milieu et nos méthodes de travail afin d'améliorer l'expérience de travail des employés et de générer des résultats.
- ▶ Continuer à enrichir les pratiques de gestion de la Société, particulièrement en gestion des risques.
- ▶ Élaborer des procédures / programmes de financement d'urgence qui pourraient être déployés en période de crise.

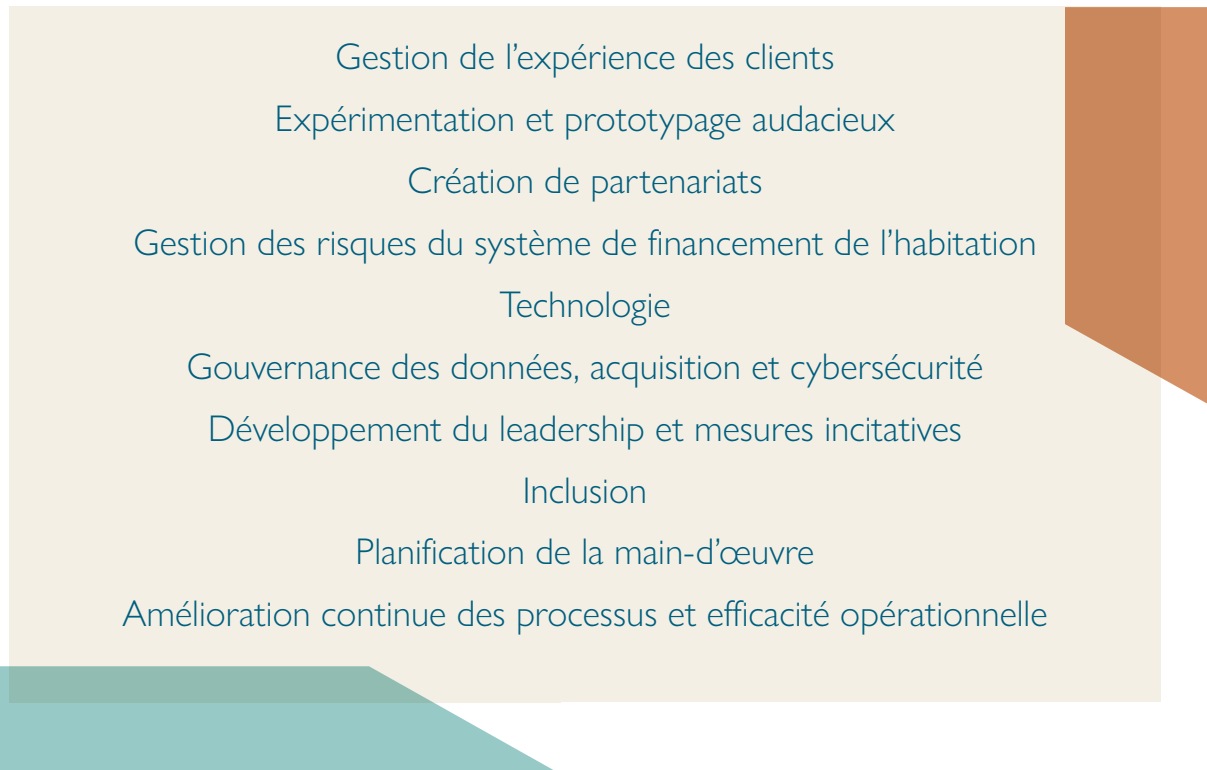
Résultats attendus

- ▶ Une réponse rapide de la SCHL aux changements dans la conjoncture du marché.
- ▶ Des opérations qui nécessitent moins de ressources et un personnel qui se concentre sur des activités plus novatrices.
- ▶ De saines pratiques de gestion pour régir la SCHL.
- ▶ Générer un rendement raisonnable au profit du gouvernement du Canada, tout en tenant dûment compte des risques de perte.

Mesures du rendement	Cibles pour 2019
Taux de réaffectation des dépenses	5 %
Indice d'efficacité de la main-d'œuvre	75 %
Indice de maturité du risque	80 %
Jalons annuels du projet de transformation technologique et opérationnelle	85 %
Rendement du capital requis (activités commerciales)	11,6 %
Ratio des charges opérationnelles (activités commerciales)	19,6 %
Ratio du Budget de fonctionnement de la SCHL	14,5 %
Atteinte des jalons stratégiques annuels	85 %

CAPACITÉS ET SYSTÈMES

L'atteinte de notre but et l'atteinte de résultats significatifs pour les Canadiens auront des répercussions sur nos capacités et nos systèmes. Nous investirons dans des domaines où il pourrait y avoir des lacunes liées aux aptitudes, aux compétences et aux connaissances requises. En 2019, nous déterminerons dans quel domaine nous devons concentrer nos efforts en premier. Par exemple, l'échange de données sur le logement exigera une cybersécurité renforcée pour protéger les données, des partenariats permettant ce partage et la compréhension des utilisateurs, afin de bien répondre à leurs besoins. Voici les capacités et systèmes clés que nous nous proposons de créer, de maintenir ou de renforcer :



LEADERSHIP

Le leadership est une priorité absolue étant donné que nos équipes sont mobilisées tous les jours par les leaders. Dans le cadre de notre développement continu du leadership, tous les gestionnaires ont signé un « Contrat de leadership » en 2018, dans lequel ils promettent de tout faire pour respecter tous les aspects de leur travail. Un nouveau régime incitatif à long terme (RILT) sera lancé en 2019 à l'intention des membres du Comité de la haute direction et du Comité de gestion. Le RILT sera fondé sur l'atteinte des mesures de rendement du Plan d'entreprise et le Budget de fonctionnement sur une période mobile de trois ans.

En tant que leader à la SCHL, je vais promouvoir la notion d'« **Une SCHL** ». Pour ce faire,

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Je mènerai par l'exemple | <input checked="" type="checkbox"/> Je communiquerai avec détermination |
| <input checked="" type="checkbox"/> J'expliquerai notre stratégie | <input checked="" type="checkbox"/> Je ne ferai pas obstacle |
| <input checked="" type="checkbox"/> J'accorderai ma confiance | <input checked="" type="checkbox"/> J'assumerai la responsabilité et je partagerai le mérite |
| <input checked="" type="checkbox"/> J'offrirai un bon encadrement | <input checked="" type="checkbox"/> J'encouragerai l'inclusion |
| <input checked="" type="checkbox"/> Je chercherai des occasions d'apprentissage | <input checked="" type="checkbox"/> Je favoriserai un milieu de travail sain et sécuritaire |

NOS VALEURS

Incarner nos valeurs et les convictions profondes qu'elles sous-entendent est essentiel au déploiement réussi de notre stratégie.

Prenez les choses en main
Impressionnez nos clients
Pensez d'abord à dire « oui »
Faites ce qui est juste
Ayez confiance les uns envers les autres :
nous sommes meilleurs ensemble
Soulignez tant les victoires que les échecs
Demandez « pourquoi? »
N'ayez pas peur du changement
Faites une différence
Ayez du plaisir tous les jours

POURQUOI NOUS AVONS CHOISI CES MESURES DU RENDEMENT

Fidèles à notre engagement d'améliorer sans cesse notre façon de produire des résultats pour les Canadiens, nous mettrons en œuvre, en 2019, une méthode normalisée pour concevoir nos mesures de rendement. Cette méthode présente une rigueur additionnelle qui apportera un degré accru de fiabilité et de cohérence dans les données.

Nouvelles idées en matière de logement abordable

Nous testerons des prototypes et expérimenterons des solutions de logement abordable grâce à l'établissement de trois partenariats à grande échelle (nationale ou régionale) pour contribuer à des investissements d'au moins 100 millions de dollars sur trois ans (**Financement supplémentaire destiné au logement abordable (mise en œuvre sur trois ans)**) en apports en argent ou autres, conformément aux résultats de la SNL. En 2019, nous développerons et introduirons un « indice d'innovation » qui nous informera sur le progrès de nos tests de prototypes et d'expérimentation de nouvelles idées. Une fois que les meilleures solutions auront été testées et qu'elles seront en place, nous fixerons une cible de référence pour le nombre de ménages qui auront accès à des logements abordables grâce à ces nouvelles solutions, bien au-delà des cibles de la SNL.

Financements garantis par le gouvernement

Pour nous assurer que nous répondons aux besoins prioritaires en matière de logement et dépassons les résultats de la SNL, nous développerons la mesure « **taux de prêts garantis ciblés** » qui nous permettra d'évaluer le pourcentage de financements garantis par le gouvernement (titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et obligations hypothécaires du Canada) émis afin de faciliter un marché hypothécaire secondaire aligné aux résultats ciblés en matière de logement.

Besoins des Canadiens et des partenaires

La mise en œuvre de normes de service de réponse aux clients sera utilisée pour fixer une base de référence en 2019 et des cibles en 2020. Initialement, un sondage auprès des partenaires permettra d'évaluer la probabilité qu'ils nous recommandent à leurs collègues et à leurs pairs (**taux de recommandation net**). À partir de maintenant, nous surveillerons la manière dont l'expérience vécue des Canadiens façonne la conception des programmes.

Atteinte des jalons stratégiques annuels

Pour veiller à ce que les projets liés à chacun des objectifs stratégiques soient sur la bonne voie, nous surveillerons l'atteinte des jalons pour chaque projet.

Segments négligés

Afin d'assurer que les segments négligés ont accès à du financement pour l'habitation, nous surveillerons la proportion des logements approuvés offerts à ces segments (**Segments négligés – assurance**). Cette mesure tient compte des logements pour propriétaires-occupants approuvés dans les régions rurales et les logements locatifs admissibles (immeubles neufs et existants) qui sont approuvés et jugés abordables.

Réaffectation des dépenses

Nous mènerons à bien notre transformation technologique et opérationnelle et améliorerons l'efficacité de notre plateforme d'évaluation des risques hypothécaires grâce à l'automatisation, ce qui réduira nos besoins de ressources pour nos activités. Nous mesurerons la réussite au moyen de la **réaffectation des dépenses** dans le budget de fonctionnement approuvé.

Indice d'efficacité de la main-d'œuvre

Nous évaluerons l'impact sur les employés de la transformation de notre milieu de travail et de notre façon de travailler; transformation qui vise à enrichir leur expérience du travail et à atteindre des résultats. Pour cela, nous mesurerons les progrès accomplis à partir d'un **indice d'efficacité de la main-d'œuvre**. L'indice reflète la proportion des employés qui sont à la fois mobilisés et habilités.

Indice de maturité du risque

Nous nous assurerons d'avoir des outils et pratiques de gestion de risque efficaces. À travers l'**indice de maturité du risque**, nous surveillerons et évaluerons la solidité de nos pratiques de risque à travers l'évaluation pondérée de quatre catégories de pratique : gouvernance des risques, appétit pour le risque, programme de gestion du risque et comportement face au risque. Cette mesure nous permettra de nous assurer que la SCHL prend des niveaux de risque adéquats, supportés par des outils de gestion de risque efficaces, afin de réaliser nos objectifs.

Ratios financiers

Nos activités commerciales devraient générer un rendement raisonnable au profit du gouvernement du Canada, tout en tenant dûment compte des risques de perte. Nous y veillerons en suivant de près le **rendement du capital requis** pour nos activités commerciales et en surveillant notre **ratio du budget de fonctionnement** ainsi que ses composantes.

Transformation technologique et opérationnelle

Nos efforts pour moderniser notre entreprise reposent sur notre initiative de Transformation technologique et opérationnelle (TTO) lancée en 2016. Nous surveillerons l'atteinte des jalons liés à ce projet.

Plateforme de données

Il existe plusieurs sources de données sur le logement au Canada, mais il n'y a pas d'organisme dirigeant ou d'organisme qui regroupe les données, et les microdonnées sont rares. En travaillant avec des partenaires comme Statistique Canada, nous bâtissons une plateforme de données ouvertes à partir de laquelle tous les renseignements sur l'habitation pourront être consultés. Lorsque la plateforme sera opérationnelle, nous pourrions établir des bases de référence et des cibles pour le pourcentage d'utilisateurs de la plateforme qui trouvent que les données sont cohérentes, fiables et pertinentes.

Conseils stratégiques

Une partie importante de notre travail consiste à fournir des conseils stratégiques sur des sujets liés au logement. Si, pour cela, nous nous fondons sur des données probantes, nous éclairons et influençons les actions et les décisions prises par les autres. En 2019, nous commencerons à sonder nos partenaires afin de savoir dans quelle mesure ils trouvent nos conseils complets et faciles à utiliser.

POINTS SAILLANTS SUR LE RENDEMENT

Les produits baissent en 2018, mais augmentent de façon constante sur l'horizon de planification en raison d'une hausse des primes et droits de nos activités de titrisation et d'assurance prêt hypothécaire. Les produits de placements augmentent également après 2019 en raison d'une hausse des rendements prévus sur l'horizon de planification. À compter de 2018 et pendant dix ans, la SCHL sera chargée d'affecter plus de 14 milliards de dollars en financement fédéral aux termes de la SNL, en plus d'appliquer nos programmes existants. De plus, en 2019, la SCHL lancera l'Incitatif à l'achat d'une première propriété (IAPP) et le Fonds d'aide aux fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation (FAFPH) annoncés dans le budget fédéral de 2019. Ces mesures seront contrebalancées, après 2017, par la diminution des crédits principalement en raison de l'arrivée à échéance des investissements dans le logement abordable annoncés dans le budget de 2016 et du financement fédéral pour l'Investissement dans le logement abordable en mars, respectivement, 2018 et 2019, ainsi que de la réduction du financement de base liée à l'arrivée à échéance des accords d'exploitation d'ensembles de logements sociaux.

(En millions, sauf indication contraire)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan approuvé	2019 Plan approuvé	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Résultats de la SCHL (consolidé)¹								
Total des produits	6 152	5 167	5 264	5 078	5 243	5 179	5 338	5 512
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	4 349	3 793	3 858	3 589	3 628	3 462	3 535	3 636
Résultat net	1 803	1 374	1 406	1 489	1 615	1 717	1 803	1 876
Trésorerie	887	800	988	1 074	1 142	991	957	961
Total de l'actif	267 115	264 222	275 016	275 274	277 626	282 191	280 678	284 595
Total du passif	249 374	249 748	261 205	261 300	263 828	268 561	267 212	271 148
Total des capitaux propres du Canada	17 741	14 474	13 811	13 974	13 798	13 630	13 466	13 447
Total du Budget de fonctionnement	487,6	540,6	536,9	549,9	527,8	515,0	518,7	516,8
Total du Budget des dépenses en capital	406	2 072	2 399	4 680	3 555	3 346	3 000	2 608
Ratio du Budget de fonctionnement	11,3 %	13,9 %	13,6 %	14,5 %	13,8 %	13,2 %	13,1 %	12,4 %
Employés (équivalents temps plein [ETP])	1 759	1 892	2 036	2 065	2 023	2 012	2 009	2 022
Femmes occupant un poste de leadership	50,6 %	51,3 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Minorités visibles — groupe visé par l'équité en matière d'emploi	22,7 %	25,1 %	25,1 %	25,3 %	25,5 %	25,7 %	25,9 %	25,9 %
Personnes handicapées — groupe visé par l'équité en matière d'emploi	3,4 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %
Autochtones — groupe visé par l'équité en matière d'emploi	2,5 %	3,0 %	3,0 %	3,1 %	3,2 %	3,3 %	3,3 %	3,3 %
Aide au logement								
Total des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	3 229	2 663	2 681	2 694	2 755	2 596	2 625	2 716
Aide pour répondre aux besoins de logement	3 094	2 354	2 106	2 107	1 932	1 950	1 906	1 906
Financement pour le logement	47	180	437	450	526	556	574	716
Expertise en logement et développement du potentiel	88	129	138	138	122	108	101	94
Total des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	3 184	2 532	s.o.	2 459	2 472	2 294	2 336	2 411
Charges opérationnelles (comprises dans les programmes de logement)	161	212	202	202	186	166	159	155
Résultat net	80	17	(17)	3	17	(3)	(16)	(22)
Assurance prêt hypothécaire								
Règlements payés ²	329	337	325	234	226	202	182	184
Pourcentage de pertes	9,4 %	19,2 %	20,4 %	14,4 %	13,2 %	11,6 %	11,1 %	10,9 %
Ratio des charges opérationnelles	20,4 %	22,8 %	23,3 %	23,4 %	22,2 %	21,3 %	21,1 %	20,6 %
Ratio mixte	29,8 %	42,0 %	43,7 %	37,8 %	35,4 %	32,9 %	32,2 %	31,5 %
Résultat net	1 404	985	975	1 038	1 100	1 180	1 235	1 293
Rendement du capital	8,3 %	8,2 %	8,4 %	8,8 %	9,4 %	10,2 %	10,7 %	11,1 %
Rendement du capital requis	9,9 %	7,5 %	8,5 %	9,1 %	10,3 %	11,3 %	11,7 %	12,0 %
Financement hypothécaire								
Ratio des charges opérationnelles	10,8 %	12,0 %	10,1 %	10,1 %	9,5 %	9,0 %	8,5 %	8,2 %
Résultat net	295	351	432	432	482	522	564	584
Rendement du capital	11,3 %	15,6 %	20,8 %	20,8 %	26,2 %	31,2 %	36,7 %	41,1 %
Rendement du capital requis	13,5 %	22,8 %	34,5 %	34,5 %	38,8 %	42,2 %	45,9 %	47,9 %

¹ Consultez l'Annexe D, États financiers et notes complémentaires pour en savoir plus sur nos résultats financiers.

² Les règlements payés n'incluent pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.



GESTION DES RISQUES

Nous sommes exposés à divers risques qui pourraient nuire à la réalisation de notre aspiration et de nos objectifs. Pour gérer les risques de manière à promouvoir la stabilité du système de l'habitation et à protéger les ressources publiques qui nous sont confiées, nous nous efforçons d'être un gestionnaire exemplaire des risques liés à l'habitation tout en appliquant de saines pratiques de gestion d'entreprise.

APERÇU DE L'APPROCHE DE GESTION DES RISQUES DE LA SCHL

Notre cadre complet de gestion des risques d'entreprise (GRE) définit les pratiques de gestion des risques de la SCHL et vise à appuyer une culture du risque efficace au sein de l'entreprise. Le cadre s'articule autour de quatre dimensions clés : gouvernance du risque, programme de gestion du risque, appétit pour le risque et comportement face au risque.

Nos **risques sont régis** par des cadres et des politiques qui s'appuient sur notre modèle opérationnel « à trois lignes de maîtrise ». Ce modèle ancre les activités de gestion des risques dans la planification stratégique et aligne la stratégie et le rendement dans l'ensemble des opérations et des fonctions. Il favorise une solide prise de décision, ainsi que l'évaluation et la gestion des risques dans toute l'organisation.

GOVERNANCE DU RISQUE

Comment nous gouvernons les risques

PROGRAMME DE GESTION DU RISQUE

Comment nous gérons nos risques

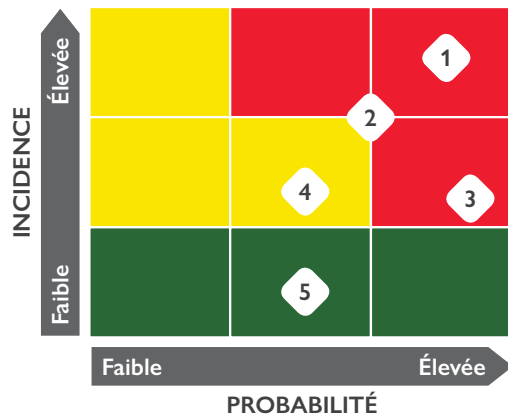
APPÉTIT POUR LE RISQUE

Les risques que nous sommes prêts à prendre

COMPORTEMENT FACE AU RISQUE

Comment nous agissons face au risque

Nous classons les principaux risques auxquels est exposée l'organisation en sept catégories de risque : stratégique, opérationnel, de marché, de crédit, d'assurance et de cautionnement, de liquidité et d'atteinte à la réputation. Les risques opérationnels sont ventilés en sous-catégories : processus opérationnel et personnes, modèle, impartition, sécurité et protection de la vie privée, conformité et fraude, entre autres. Nos **programmes de gestion du risque** structurés garantissent l'évaluation des risques de la SCHL et l'établissement de rapports à ce sujet et constituent un bon moyen de surveiller les risques principaux et émergents de l'entreprise.



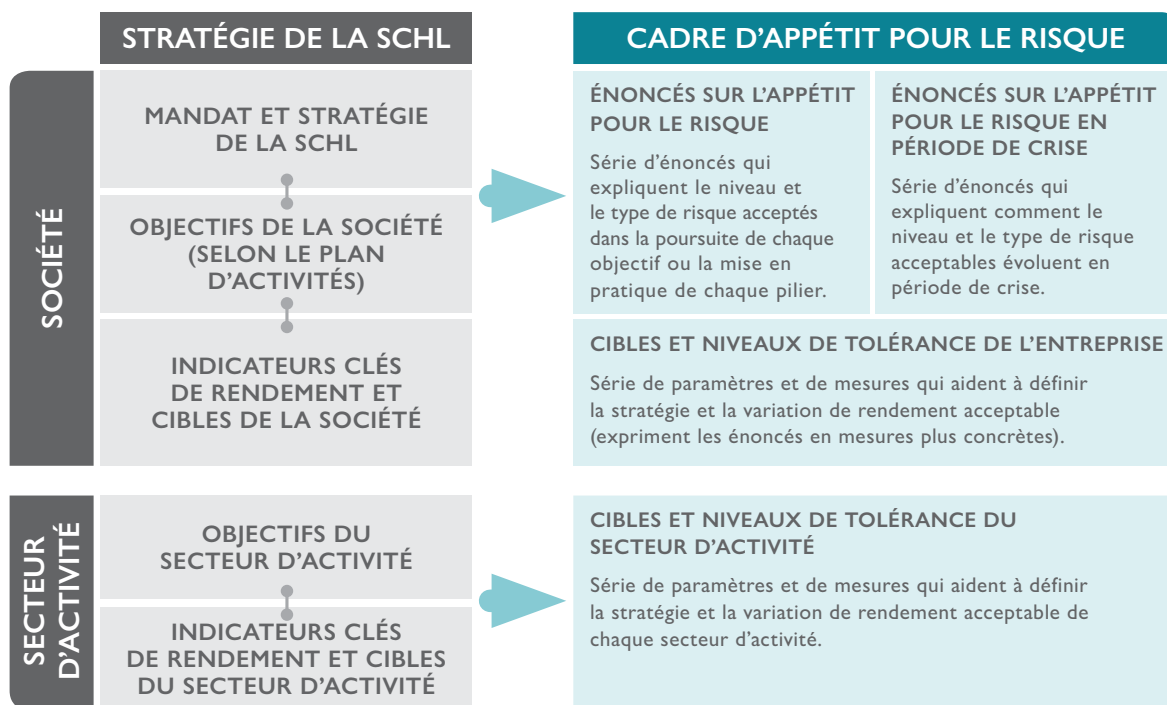
PRINCIPAUX RISQUES	
1	RISQUE DE CYBERSÉCURITÉ – Évolution de la complexité des cyberattaques; évolution continue de l'environnement de contrôle.
2	EXÉCUTION DE LA SNL – Attentes élevées, échéances courtes, nouveaux processus et nouveaux systèmes nécessaires.
3	CHANGEMENT D'INFRASTRUCTURE DE TI – L'introduction de nouvelles technologies et le recours continu à des technologies vieillissantes ajoutent des risques du point de vue opérationnel.
4	TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE – Les changements simultanés peuvent se répercuter sur la qualité du travail ou limiter notre capacité d'outiller notre effectif.
5	ATTEINTE À LA RÉPUTATION – On s'attend à ce que nous exécutions notre mandat d'intérêt public en respectant des normes d'éthique élevées.

Dans le cadre des programmes de gestion du risque, la SCHL procède aussi à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) afin d'identifier les risques et d'évaluer les besoins en capital et positions de solvabilité actuels et futurs probables. La simulation de crise en est une partie importante, menée à l'échelle de notre organisation parallèlement à notre processus annuel de planification. (Pour en savoir plus sur la simulation de crise, consultez l'annexe I.) Les programmes de gestion du risque et nos efforts visant à établir un plan d'intervention d'urgence en cas de crise ont pour but de maintenir l'entreprise opérationnelle et en mesure de continuer d'exécuter son mandat en période de crise.

Nous répondons à tous les types de risque selon notre appétit pour le risque, comme il est défini dans notre cadre d'appétit pour le risque (CAR). Notre CAR permet à la direction et au personnel de prendre des décisions opérationnelles en fonction du type et du niveau de risque que nous sommes prêts à prendre pour poursuivre la réalisation de notre aspiration, ainsi que nos objectifs opérationnels, avec prudence et efficacité. Il nous permet aussi de déterminer si nos opérations s'inscrivent dans le cadre d'appétit pour le risque et des tolérances, et de déterminer le processus de renvoi aux paliers supérieurs en cas de dépassement des seuils de tolérance.

Le cadre d'appétit pour le risque de la SCHL vise à ce qu'on adopte les comportements face au risque voulus autant en période économique normale qu'en période de ralentissement économique. Les comportements sont alignés sur notre cadre d'appétit pour le risque et soutenus par nos programmes de gouvernance et de gestion du risque pour que nous réalisons notre aspiration et nos objectifs stratégiques autant en période normale qu'en période de crise.

CADRE D'APPÉTIT POUR LE RISQUE – VUE D'ENSEMBLE





CONTEXTE OPÉRATIONNEL

EXTERNE

PERSPECTIVES DU MARCHÉ DE L'HABITATION

Risques

À court terme, le protectionnisme commercial aux États-Unis peut avoir une incidence négative sur les investissements des entreprises et les exportations, ce qui représenterait un risque pour les perspectives économiques et les perspectives du marché de l'habitation. Il semble que l'entente USCMA annoncée récemment fera baisser ce risque.

De plus, deux importants facteurs de vulnérabilité pourraient exacerber les incidences défavorables sur les marchés de l'habitation et le système financier du Canada :

- ▶ **Niveaux d'endettement des ménages** : Le ratio de la dette au revenu disponible des ménages canadiens demeure très élevé, s'établissant à 170,4 % au quatrième trimestre de 2017 (Statistique Canada). Les ménages endettés deviennent ainsi plus vulnérables aux événements économiques défavorables, ce qui fait augmenter leurs risques de défaut et menace la stabilité du système financier canadien. Les ménages à faible revenu sont particulièrement à risque.

- ▶ **Prix élevés des habitations** : Selon les plus récents résultats de l'Évaluation du marché de l'habitation (EMH), les marchés de Toronto, Vancouver et Victoria continuent de montrer des signes élevés de surévaluation par rapport à des facteurs fondamentaux économiques comme le revenu personnel disponible et la croissance démographique. Ces déséquilibres sur le marché de l'habitation augmentent le risque d'instabilité financière. Nous nous attendons toutefois à ce que les indicateurs du marché de l'habitation se rapprochent graduellement de niveaux qui cadrent avec les conditions économiques et démographiques, ce qui minimiserait le risque au fil du temps.

Perspectives

Nous prévoyons que l'activité sur le marché de l'habitation au Canada sera modérée par rapport aux niveaux élevés observés en 2017 et correspondra plus aux moyennes historiques et aux attentes quant aux conditions économiques. Le ralentissement s'observera davantage en 2018 puisque nous nous attendons à ce qu'il y ait une baisse du nombre de mises en chantier, de ventes MLS® sur le marché de la revente et des prix MLS® moyens des logements existants. Au cours du reste de l'horizon prévisionnel de 2019 à 2023, le nombre de mises en chantier continuera de diminuer, mais plus graduellement. Bien que le marché de la revente reprendra à partir de 2019 jusqu'à la fin de l'horizon prévisionnel, la hausse des prix sera nettement moins importante que ce qu'on a connu récemment.

Nos perspectives s'appuient sur le fait que nous nous attendons à ce que la croissance du PIB ralentisse à un niveau plus susceptible de se maintenir en 2018. La croissance de l'emploi ralentira également, et les taux hypothécaires ne monteront que graduellement. Même si les taux d'intérêt augmenteront au cours de l'horizon prévisionnel, ils devraient rester bas dans une perspective historique.

Nous prévoyons que le nombre total de mises en chantier passera de 219 163 en 2017 à 207 912 en 2018, nombre qui demeurera élevé par rapport à la moyenne historique de 1955 à 2017 qui s'établissait à 182 255 unités. Au cours de l'horizon prévisionnel, nous nous attendons à des baisses annuelles faibles et constantes : le nombre de mises en chantier devrait descendre à 183 295 en 2023, autour du niveau de la moyenne historique.

Le nombre de ventes MLS® a été de 516 267 en 2017. Nous prévoyons qu'il y en aura moins en 2018, soit 459 195. En 2019, les ventes devraient continuer d'être vigoureuses. Au cours de l'horizon prévisionnel restant, la croissance devrait ralentir graduellement chaque année jusqu'à arriver à la moyenne historique des ventes, atteignant son point culminant en 2023 (580 142 ventes MLS®).

Le prix MLS® moyen s'est établi à 506 022 \$ en 2017, et nous nous attendons à ce qu'il baisse de 3,2 % en 2018 pour se fixer à 489 583 \$. Il s'agira de la plus importante baisse annuelle enregistrée depuis 1995, alors que les prix avaient chuté de 4,5 %. Conformément à notre prévision pour les ventes MLS®, nous nous attendons à ce que les prix augmentent à compter de 2019 et prévoyons que l'augmentation annuelle oscillera autour de 6,0 % à 6,6 % tout au long de l'horizon prévisionnel. Ce rythme correspond dans l'ensemble à la moyenne historique de 5,8 % observée depuis 1980 et est nettement inférieur au sommet de 10,8 % enregistré en 2016. Par conséquent, le prix MLS® moyen devrait s'établir à 663 880 \$ en 2023.

Hypothèses

Nos perspectives sont fondées sur certaines hypothèses et sont passablement incertaines. Bien que le marché et les propriétaires d'habitation s'attendent probablement à de nouvelles hausses modérées des taux d'intérêt et que celles-ci aient été prises en compte dans les perspectives de la SCHL et des prévisionnistes privés, des hausses plus élevées que prévu des taux d'intérêt pourraient faire augmenter les frais de la dette des emprunteurs et, de ce fait, inciter bon nombre de ménages à réduire leurs dépenses. De même, si les exportations, les dépenses intérieures ou l'investissement devaient être moins élevés que prévu, le ralentissement de l'économie et de l'emploi serait plus important que prévu.

DONNÉES SUR L'HABITATION

- ▶ Le Canada accuse un retard par rapport à d'autres pays en ce qui concerne le développement et la collecte de données sur l'habitation.
- ▶ Il nous manque toujours des données sur les besoins et les conditions en matière de logement, ainsi que sur le financement de l'habitation et la stabilité du marché.

INTERVENANTS DU SYSTÈME DE LOGEMENT

- ▶ Les relations et les interdépendances sont complexes entre les intervenants du système de logement et les clients.

ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE GARANTIE PAR LE GOUVERNEMENT

- ▶ Le Cadre d'appétit pour le risque prévoit un risque additionnel si les circonstances économiques le justifient.
- ▶ La nouvelle technologie dicte le marché et le comportement des consommateurs.
- ▶ Une diminution des transactions.

INTERNE

RISQUE OPÉRATIONNEL

- ▶ Il demeurera élevé, contrecoup de l'étendue et du rythme du changement.
- ▶ Parvenu à maturité, le cadre de planification de l'effectif permettra de suivre les aptitudes, les compétences et les connaissances de l'effectif, d'analyser les tendances sur le marché du travail et de prévoir les vulnérabilités afin d'établir des plans d'urgence.

EXAMEN SPÉCIAL

- ▶ Le 20 juillet 2018, la SCHL a rendu publics sur son site Web les résultats de l'examen spécial mené par le vérificateur général du Canada et la firme Ernst & Young.
- ▶ L'examen a révélé qu'à l'exception d'une faiblesse à l'égard de la gouvernance de la Société – le mode de nomination des membres du Conseil d'administration, la fonction de surveillance et la combinaison de compétences – il n'y avait aucun manque important dans les autres systèmes et pratiques examinés.
- ▶ Nous adhérons aux résultats; des mesures sont en cours, en collaboration avec le gouvernement, pour corriger le tir.

L'AVENIR DU TRAVAIL

- ▶ La transformation technologique et l'analytique des données demeurent des secteurs d'investissement clés.
- ▶ Investir dans l'aménagement de l'espace pour corriger le manque de flexibilité et d'agilité de notre espace de travail vieillissant et favoriser une collaboration accrue.
- ▶ Créer un milieu de travail axé uniquement sur les résultats (méthode ROWE™) pour donner aux employés les moyens de produire des résultats et répondre à leurs besoins.
- ▶ Ajouter de nouveaux paramètres et mesures incitatives à notre système de gestion du rendement en conformité avec la transformation du milieu de travail.

LEADERSHIP ET INCLUSIVITÉ

- ▶ Prendre un engagement à l'égard d'un effectif diversifié et inclusif, y compris établir des attentes envers les comportements des leaders, comportements qui définissent notre culture responsable et font la promotion de la collaboration en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques.
- ▶ Appliquer le cadre de leadership fondé sur des données probantes pour clarifier, mesurer, faire cascader et exécuter notre stratégie dynamisée.
- ▶ Attirer et conserver à son service des leaders de haut niveau.



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

La Stratégie vise d'abord et avant tout à aider les personnes les plus vulnérables au pays à trouver un chez-soi sûr et abordable. Les femmes et les enfants qui fuient une situation de violence familiale, les aînés, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les anciens combattants et les jeunes adultes ont tous à leur façon de la difficulté à avoir accès à un logement qui répond à leurs besoins. La Stratégie repose sur quatre principes fondamentaux : la responsabilisation, la participation, la non-discrimination et l'inclusion, et veillera à ce que les personnes en situation d'itinérance ou ayant des besoins en matière de logement soient entendues lors du processus décisionnel.

De nouvelles initiatives comme l'Allocation canadienne pour le logement procureront un soutien financier direct aux familles et aux personnes dans le besoin, y compris celles qui occupent actuellement un logement communautaire, celles qui sont en attente d'un logement communautaire et celles qui sont logées sur le marché privé, mais qui ont du mal à joindre les deux bouts. Les fournisseurs de logements communautaires sont en mesure de continuer d'offrir des loyers abordables aux locataires dans le besoin grâce à une reconduction des subventions dans le cadre de l'Initiative fédérale de logement communautaire. Les fonds versés par les provinces et les territoires dans le cadre de la SNL protégeront et renouvelleront les logements communautaires existants, aideront à construire des milliers de nouveaux logements communautaires et conserveront des logements abordables pour des centaines de milliers de ménages dans l'ensemble du pays. En particulier, ces fonds permettront d'améliorer la situation du logement des habitants du Nord et des peuples autochtones.

D'ici 2028, nous nous attendons :

- ▶ à réduire ou à éliminer les besoins en matière de logement d'au moins 530 000 ménages;
- ▶ à créer au moins 125 000 logements pour les ménages à faible revenu et à revenu moyen, et à réparer ou rénover plus de 300 000 autres logements;
- ▶ à protéger au moins 385 000 logements communautaires existants et à en créer 50 000 autres.

BUDGET FÉDÉRAL DE 2019 – UN CHEZ-SOI ABORDABLE

Grâce aux nouveaux investissements proposés dans le budget de 2019, la SNL deviendra un plan de 55 milliards de dollars et plus sur 10 ans qui offrira un chez-soi à davantage de Canadiens. Le budget de 2019 a annoncé du financement de plus de 11 milliards de dollars pour des initiatives de logement que la SCHL mettra en application à compter de septembre 2019. Ces initiatives reflètent l'engagement continu du gouvernement à soutenir l'abordabilité du logement en réduisant les obstacles à la propriété pour les acheteurs d'une première habitation et en stimulant l'offre sur le marché des habitations pour propriétaires-occupants et le marché locatif.

INCITATIF À L'ACHAT D'UNE PREMIÈRE PROPRIÉTÉ (IAPP)

Le budget de 2019 a annoncé un investissement de 1,25 milliard de dollars sur deux ans et demi pour l'incitatif à l'achat d'une première propriété (IAPP) visant à rendre l'accession à la propriété plus abordable pour les acheteurs d'une première habitation. Cet incitatif permet aux acheteurs d'une première habitation dont le revenu du ménage est inférieur à 120 000 \$ de financer 5 % de la valeur d'une habitation existante, ou 10 % dans le cas d'une habitation neuve, grâce à un prêt hypothécaire avec participation de la SCHL. Le prêt hypothécaire de premier rang doit être assuré. L'incitatif n'implique le versement d'aucune mensualité périodique. Le montant de l'incitatif combiné au montant du prêt hypothécaire de premier rang, sans la prime d'assurance prêt hypothécaire, ne peut être supérieur à quatre fois le revenu du ménage.

FONDS D'AIDE AUX FOURNISSEURS DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES AVEC PARTICIPATION (FAFPHP)

Le budget de 2019 a aussi proposé un fonds pouvant atteindre 100 millions de dollars sur cinq ans, administré par la SCHL, pour des prêts qui seraient versés aux fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation à compter de 2019-2020. Le Fonds d'aide aux fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation (FAFPHP) vise à aider les fournisseurs existants à élargir la portée de leurs activités et à encourager de nouveaux acteurs à pénétrer le marché. Grâce au Fonds, ces fournisseurs pourront offrir des prêts hypothécaires avec participation à leurs clients et construire des logements assortis de ce type de prêts. Les prêts hypothécaires avec participation rendront l'accession à la propriété plus abordable pour les acheteurs d'une première habitation. Parmi les fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation, on retrouve des organismes sans but lucratif, des administrations municipales et des gouvernements provinciaux.

FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS (FCCL)

Le budget a annoncé un financement supplémentaire de 10 milliards de dollars sur neuf ans pour l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (FCLL), la prolongeant ainsi jusqu'à 2027-2028. L'objectif de cette initiative, que la SCHL administre depuis 2017, est de stimuler la construction de logements locatifs abordables en mettant à la disposition des municipalités et des promoteurs (à but lucratif et sans but lucratif) des fonds à faible coût aux premières étapes de la réalisation des projets, qui sont aussi les plus risquées.

DÉFI D'OFFRE DE LOGEMENTS

Le budget a aussi annoncé un financement de 300 millions de dollars pour le lancement du nouveau Défi d'offre de logements destiné à accroître l'offre de logements et à stimuler de nouvelles solutions à ce chapitre. Dans le cadre du Défi d'offre de logements, les municipalités et autres parties prenantes des différentes régions du Canada seront invitées à proposer des façons d'éliminer les obstacles qui restreignent la création de logements. La sélection des candidats et le financement accordé seront déterminés au moyen d'un concours fondé sur le mérite. Le programme sera lancé en 2020.

Initiative	Financement	Lancement	Cibles 2019-2020
Investissements pour créer des logements neufs et moderniser les logements sociaux existants			
Fonds national de co-investissement pour le logement	13,2 G\$ sur 10 ans	2018	6 500 logements neufs 29 700 logements réparés
Fonds d'innovation pour le logement abordable	200 M\$ sur 5 ans	2016	3 600 logements neufs
Financement de la construction de logements locatifs (FCLL)	13,75 G\$ sur 11 ans	2017	11 700 logements neufs
Initiative des terrains fédéraux	200 M\$ sur 10 ans	2018	800 logements neufs
Investissements dans les ressources pour les fournisseurs de logements communautaires, l'innovation et la recherche			
Initiative fédérale de logement communautaire*	500 M\$ sur 10 ans	2018	25 300 logements maintenus (phase 1)
Centre de ressources techniques et Fonds de transformation du secteur	64,2 M\$ sur 10 ans	2018	s.o. ¹
Recherche et innovation	241 M\$ sur 10 ans	2018	s.o. ²
Approche du logement axée sur les droits de la personne	49,3 M\$ sur 10 ans	2018	s.o. ³
Partenariat fédéral, provincial et territorial pour le logement⁴			
Financement ciblé aux territoires dans le Nord	300 M\$ sur 10 ans	2018	65 logements neufs 430 logements réparés
Initiative canadienne de logement communautaire	8,6 G\$** sur 9 ans	2019	s.o.
Financement accordé aux priorités des PT	2,2 G\$** sur 9 ans	2019	s.o.
Allocation canadienne pour le logement	4 G\$** sur 8 ans	2020	s.o.
Investissements du budget de 2019 visant à rendre l'accès à la propriété plus abordable pour les acheteurs d'une première habitation			
Incitatif à l'achat d'une première propriété	1,25 G\$ sur 2,5 ans	2019	20 000 accédants à la propriété aidés pendant les six premiers mois***
Fonds d'aide aux fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation	100 M\$ sur 5 ans	2019	150 accédants à la propriété aidés et 150 logements pour propriétaires-occupants pour lesquels une aide est projetée***

* La cible représente le nombre de logements maintenus depuis le lancement, le 1^{er} avril 2018.

** Contributions équivalentes à 100 % des provinces et des territoires.

*** La cible correspond aux hypothèses d'avril 2019 et indiquées dans la présentation au CT (sous réserve de changements).

¹ Le Centre de ressources techniques (CRT) contribuera au succès global de la Stratégie nationale sur le logement en soutenant le secteur du logement communautaire et en renforçant les capacités. Les services du CRT seront offerts par un tiers fournisseur de services, avec qui des négociations sont en cours.

² Des projets importants de recherche et d'innovation sont toujours en pourparlers avec les partenaires concernés. Les cibles seront établies dans le cadre de ces négociations et seront diffusées dans le prochain plan d'entreprise.

³ On se servira des pouvoirs voulus pour adopter une approche du logement axée sur les droits de la personne. Les cibles seront diffusées dans le prochain plan d'entreprise.

⁴ Les provinces et les territoires proposeront des cibles relativement au partenariat fédéral-provincial-territorial que la SCHL approuvera dans le cadre des plans d'action établis lors de nouvelles ententes bilatérales. Ces ententes sont toujours en cours de négociation.

Pour plus d'information : schl.ca



APERÇU FINANCIER

GESTION FINANCIÈRE

La SCHL est en excellente santé financière. Nous disposons d'un capital suffisant et retournons le capital excédentaire au gouvernement du Canada sous forme de dividendes. Nous effectuons régulièrement une simulation de crise pour nous assurer de notre capacité à faire face à une conjoncture économique défavorable. Nous nous engageons aussi à perfectionner nos capacités de gestion des risques et à les intégrer à nos processus. Chaque trimestre, la direction passe en revue nos résultats financiers et fait des recommandations, au besoin. Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, et approuve et recommande le Plan d'entreprise de la Société au ministre responsable de la SCHL.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Pour remplir notre mandat, nous exerçons les principales activités suivantes.

AIDE AU LOGEMENT

- ▶ Nous aidons les Canadiens dans le besoin à accéder à des logements abordables, de taille et de qualité convenables.
- ▶ Nous recevons des crédits parlementaires pour financer les programmes d'aide au logement qui fonctionnent selon un budget équilibré.
- ▶ Nous accordons également des prêts à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché et offrons un soutien au logement non subventionné à nos partenaires du milieu du logement.
- ▶ Nous travaillons avec les provinces, les territoires, les municipalités, les gouvernements et organismes autochtones, les organismes sans but lucratif, les coopératives et le secteur privé dans tout le pays dans la prestation de programmes d'aide au logement.

ANALYSE ET RECHERCHE EN HABITATION

- ▶ Nous collectons des données et offrons des analyses et des conseils afin de favoriser la prise de décisions éclairées, notamment en matière de politiques sur le logement, et une meilleure connaissance du logement et des marchés de l'habitation.
- ▶ Nous menons des travaux de recherche et des analyses de politiques sur un éventail de besoins de logement et de questions liées au financement de l'habitation afin de favoriser le bon fonctionnement du système de logement, de contribuer à la stabilité financière et de promouvoir l'abordabilité et le choix en matière de logement.

ACTIVITÉS COMMERCIALES

Assurance prêt hypothécaire

- ▶ Nous offrons des produits d'assurance concurrentiels selon une portée et une ampleur qui favorisent l'accès au financement de l'habitation et la stabilité des marchés financiers et de l'habitation du Canada.
- ▶ Nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité, de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada. Nous appliquons ces programmes sur une base commerciale sans apport de fonds de la part du gouvernement.

Financement hypothécaire

- ▶ Nos programmes de titrisation favorisent la disponibilité de fonds adéquats pour le crédit hypothécaire, quelle que soit la conjoncture économique. Nous permettons aux institutions financières agréées de regrouper des prêts hypothécaires assurés admissibles sous forme de titres négociables qui peuvent être vendus à des investisseurs, afin de générer des fonds pour le crédit hypothécaire à l'habitation. Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts sur ces titres.
- ▶ Nous sommes également chargés d'administrer le cadre juridique des obligations sécurisées, une autre source de financement hypothécaire, que nous administrons selon le principe de recouvrement des coûts.

RÉSUMÉ DU BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL ET DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En plus des dépenses pour nos activités quotidiennes, le Budget de fonctionnement de 2019 de 549,9 millions de dollars prévoit des investissements dans les secteurs suivants :

- ▶ Opérationnalisation de la SNL, lancement et opérationnalisation de l'IAPP et du FAFPHP, et investissement supplémentaire dans l'initiative FCLL existante.
- ▶ Transformation technologique et analytique des données pour améliorer la gestion des risques et la prestation de services.

- ▶ Coûts attendus pour adopter la Norme internationale d'information financière (IFRS) 17 *Contrats d'assurance* et pour apporter les changements nécessaires dans le système dans le but de présenter des informations supplémentaires dans les états financiers et d'améliorer les rapports produits et les analyses effectuées, notamment en donnant plus de détails sur la rentabilité des contrats d'assurance.

Notre Budget des dépenses en capital de 4,7 milliards de dollars pour 2019 comprend les dépenses suivantes :

- ▶ Prêts et investissements dans le cadre de la SNL pour l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (FCLL), y compris les investissements supplémentaires annoncés dans le budget fédéral de 2019, et le Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL), ainsi que les prêts pour deux nouveaux programmes (IAPP et FAFPHP) – 4,6 milliards de dollars.
- ▶ Notre initiative de transformation du milieu de travail conçue pour convertir notre milieu de travail afin de répondre aux besoins futurs de la Société et d'améliorer nos méthodes de travail – 64 millions de dollars.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES FINANCIÈRES

ACTIVITÉS COMMERCIALES

Assurance prêt hypothécaire

Les hypothèses pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire sur l'horizon de planification s'énoncent comme suit :

- ▶ Les contrats d'assurance en vigueur afficheront une tendance à la baisse :
 - ▶ la taille du marché des prêts assurés diminue en raison :
 - des développements sur les marchés et des règles mises en place par le ministère des Finances à l'automne 2016, comme en témoigne la baisse du nombre de nouveaux prêts assurés à l'unité par la SCHL et les assureurs hypothécaires privés;
 - des révisions des exigences de capital du BSIF qui ont fait augmenter les primes à compter de mars 2017.
 - ▶ la part de marché cible demeure entre 50 et 40 %.
 - Notre objectif est de maintenir une part de marché appropriée pour notre fonction essentielle de soutien de façon efficace afin de nous permettre de déployer les ressources limitées pour appuyer toutes nos priorités stratégiques.
 - ▶ le nombre de contrats d'assurance en vigueur visant des immeubles collectifs résidentiels, y compris les logements découlant de l'initiative FCLL, devrait augmenter considérablement alors que le volume des prêts dans ce segment continue à prendre de l'ampleur;
 - ▶ les contrats d'assurance en vigueur estimés pour 2018 correspondent à 30,5 % du total des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au 30 juin 2018;
 - ▶ les contrats d'assurance en vigueur demeureront sous la barre des 600 milliards de dollars, comme l'exige l'article 11 de la LNH.

Financement hypothécaire

Les hypothèses pour nos activités de titrisation sur l'horizon de planification s'énoncent comme suit :

- ▶ Les volumes annuels de titres cautionnés en vertu du Programme de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) devraient augmenter jusqu'à 2021, à la suite des changements apportés en 2016 et stipulant que des droits de cautionnement doivent être payés sur les TH vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).
- ▶ Aucun changement n'est prévu en ce qui concerne la tarification des TH LNH et des OHC à la suite de l'augmentation du seuil des droits de cautionnement des TH LNH plus élevés en janvier 2018.
- ▶ Le calendrier des nouvelles émissions aura une incidence sur les contrats d'assurance en vigueur et les échéances devraient varier sur l'horizon de planification.
- ▶ Les cautionnements en vigueur demeureront inférieurs au plafond de 600 milliards de dollars prescrit par la loi.

GESTION DU CAPITAL

Nous nous basons sur le Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière (le « Cadre ») mis en place par le ministère des Finances conjointement avec notre Cadre d'appétit pour le risque et notre Politique sur la gestion du capital pour gérer le capital de nos activités commerciales. L'objectif est d'avoir un niveau de capital suffisant pour nos activités commerciales afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonome².

Les niveaux de capital sont établis selon ce qui suit :

- ▶ notre appétit pour le risque de suffisance du capital est modéré;
- ▶ nous favorisons une discipline de marché plutôt que la maximisation du rendement du capital ou le paiement d'un dividende;
- ▶ pour nos activités d'assurance, nos cibles sont comparables à celles d'une entité commerciale qui exerce ses activités dans un secteur similaire et dont la combinaison de produits est semblable;
- ▶ pour nos activités de titrisation, nos cibles sont comparables à celles d'une entité notée AA.

Les niveaux de capital nous permettent d'atténuer les incidences des événements défavorables. Si ces facteurs d'atténuation ne suffisent pas à limiter les conséquences sur nos niveaux de capital, il est possible, aux termes du Cadre, que nous demandions au gouvernement de procéder à une recapitalisation³.

² Consultez l'Annexe D, États financiers et notes complémentaires pour en savoir plus.

³ L'annexe E, Incidence d'un scénario défavorable, présente une évaluation d'une projection « défavorable » prudente, les projections étant en soi peu fiables.

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique. Selon le processus ORSA :

- ▶ des cibles de capital sont établies en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque;
- ▶ nous avons notre propre version des exigences de capital en fixant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque;
- ▶ pour nos activités d'assurance, notre propre vision des exigences de capital (économique) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire est inférieure aux exigences réglementaires établies par le BSIF. C'est donc le capital réglementaire qui est obligatoirement le capital requis, conformément aux exigences énoncées dans la Loi sur la SCHL et la LNH;
- ▶ pour nos activités de titrisation, le capital réglementaire ne s'applique pas; nos niveaux de capital sont donc fixés à partir de notre propre vision.

Nous validons chaque année et calibrons, si nécessaire, notre niveau interne de capital et notre niveau de fonctionnement de capital immobilisé pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire.

Niveau interne – niveau de capital requis de 155 %

- ▶ Calibré en fonction d'intervalles de confiance définis
- ▶ Établi de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus

Niveau de fonctionnement – niveau de capital requis de 165 %

- ▶ Supérieur au niveau interne de capital
- ▶ Calibré en fonction d'un intervalle de confiance et d'une simulation de crise
- ▶ Établi de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, de la suffisance du capital

Notre appétit pour le risque en ce qui concerne le capital se situe entre notre niveau interne, au bas de la fourchette, et un montant supérieur à notre niveau de fonctionnement, en haut de la fourchette. Bien que notre objectif soit de maintenir à long terme un niveau de capital correspondant à notre niveau opérationnel interne, des écarts à court terme par rapport au niveau opérationnel n'entraîneront pas d'interventions, à moins que nos prévisions se situent au-delà de notre appétit pour le risque.

POLITIQUE DE DIVIDENDE

Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous avons l'intention de maintenir un capital disponible cohérent avec le capital requis au niveau de fonctionnement, en retournant chaque trimestre le capital excédentaire au gouvernement du Canada sous forme de dividende.

Pour déterminer le montant du dividende :

- ▶ nous faisons une correspondance entre les besoins de capital et notre profil de risque précis et les informations tirées de nos modèles pour le capital économique et la simulation de crise;
- ▶ pour nos activités d'assurance, nous maintenons le capital à notre niveau de fonctionnement, soit 165 % selon le test du capital minimal (TCM), ainsi que pour notre processus ORSA, et ne descendrons pas sous un TCM de 155 %, conformément aux exigences réglementaires. En outre, nous ne dépasserons pas 195 % selon le TCM, le haut de la fourchette de notre appétit pour le risque d'assurance sur l'horizon de planification. Nous voulons aussi limiter les fluctuations à long terme des dividendes;
- ▶ pour nos activités de titrisation, nous maintenons le capital à 110 % du capital minimal requis et ne descendrons pas sous 105 % ni ne dépasserons 120 % du capital requis, soit le haut de la fourchette de notre appétit pour le risque de titrisation sur l'horizon de planification.

CALENDRIER ÉVENTUEL DES PAIEMENTS DE DIVIDENDES

(En millions)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
Total du capital excédentaire disponible pour une déclaration de dividende ¹	4 675	4 350	2 020	2 020	2 020	2 020	2 020

¹ Le capital excédentaire disponible pour une déclaration de dividende est fondé sur un certain nombre d'hypothèses, et les montants dans le tableau ci-dessus et ailleurs dans le présent Résumé du Plan sont présentés sous réserve des critères définis dans notre proposition de dividendes, qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

PLAN D'INVESTISSEMENT

Nous disposons d'un plan d'investissement pour chacune de nos trois principales activités opérationnelles.

AIDE AU LOGEMENT

Dans le cadre de nos programmes d'octroi de prêts, nous investissons les remboursements de capital dans des titres à revenu fixe de haute qualité et des instruments du marché monétaire (notation minimale de A, à l'heure actuelle), en tenant compte de notre appétit pour le risque et de nos activités. Sur l'horizon de planification, nous prévoyons que la valeur de nos placements sous gestion reflétera la diminution des besoins de placements dans le portefeuille des activités d'octroi de prêts et les nouveaux besoins de placements liés à la gestion des fonds inutilisés de l'initiative FCLL et du FNCIL. La valeur marchande des placements sous gestion totalisait 1,6 milliard de dollars au 30 juin 2018 et devrait augmenter pour se fixer à 5,8 milliards de dollars d'ici décembre 2023.

ACTIVITÉS COMMERCIALES

Assurance prêt hypothécaire

La politique et la stratégie relatives au portefeuille de placements des activités d'assurance sont basées sur la préservation du capital et sur le respect des obligations contractuelles, ainsi que sur le maintien de la capacité à payer les règlements. La valeur marchande des placements sous gestion totalisait 19,9 milliards de dollars au 30 juin 2018 et devrait diminuer pour se fixer à 17,2 milliards de dollars d'ici décembre 2023. Les placements sont constitués de titres à notation élevée et la politique d'investissement restreint le risque de crédit d'un seul émetteur auquel la Société peut être exposée. Nous évaluons périodiquement la stratégie d'investissement du portefeuille et pourrions commencer à mettre en œuvre une nouvelle répartition stratégique de l'actif (RSA) au début de 2019. Les éléments clés de la nouvelle méthode de répartition de l'actif continuent d'être la gestion de l'actif et du passif, l'efficacité du capital, les liquidités et la diversification du risque de crédit et des classes d'actifs.

Bien qu'une hypothèse sous-jacente importante en ce qui concerne nos rendements attendus soit une augmentation graduelle des taux d'intérêt sur l'horizon de planification, les rendements attendus pourraient fluctuer en raison de l'évolution du marché financier et du marché du crédit, des taux d'intérêt ou d'autres facteurs. Par exemple, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt au 30 juin 2018 entraînerait une baisse de 382 millions de dollars de la valeur marchande du portefeuille. Ces pertes ne seraient réalisées que si nous devons vendre des placements avant leur échéance.

Exigences de capital réglementaires (165 % selon le TCM) selon le type de risque

Type de risque (en millions)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan approuvé	2019 Plan modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Capital pour le risque d'assurance	8 739	7 913	7 030	6 856	6 617	6 538	6 706	7 024
Capital pour le risque de crédit	281	246	248	244	244	249	244	245
Capital pour le risque de marché	1 325	1 015	1 004	1 003	1 004	1 004	1 007	1 013
Capital pour le risque opérationnel	2 062	1 815	1 625	1 590	1 532	1 508	1 527	1 578
Total du capital requis	12 407	10 989	9 907	9 693	9 397	9 299	9 484	9 860

Financement hypothécaire

Le portefeuille de placements des activités de titrisation est composé uniquement d'obligations du gouvernement du Canada pour assurer la disponibilité de liquidités et remplir nos obligations de cautionnement de paiement périodique liées aux programmes de titrisation. Les fonds disponibles pour les placements proviennent surtout des flux de trésorerie nets composés des droits de demande et de cautionnement et des intérêts perçus, déduction faite des charges payées. Le résultat de l'examen de la répartition stratégique de l'actif de 2017, qui a été effectué au quatrième trimestre de 2017, est une réduction du risque de taux d'intérêt du portefeuille de placements par rapport au portefeuille existant. La valeur marchande des placements sous gestion totalisait 3,8 milliards de dollars au 30 juin 2018 et devrait diminuer pour se fixer à 3,6 milliards de dollars d'ici décembre 2023.

Les perspectives d'investissement sous-jacentes aux rendements prévus consistent en une augmentation des rendements sur l'horizon de planification. Les rendements augmenteront grâce à la hausse prévue des taux du gouvernement du Canada à 3, 5 et 10 ans d'environ 90 points de base sur l'horizon de planification 2019-2023. Néanmoins, les produits de placements devraient grandement contrebalancer la baisse des cours découlant de la hausse des taux.

Conformément à l'analyse de sensibilité menée sur le portefeuille de placements des activités d'assurance, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt au 30 juin 2018 entraînerait une baisse de 80 millions de dollars de la valeur marchande du portefeuille de placements des activités de titrisation.

Qualité du crédit des portefeuilles de placements

Risque selon la notation (titres à revenu fixe)	30 juin 2018	30 juin 2018
	Assurance	Titrisation
AAA	26 %	100 %
AA	11 %	-
A	54 %	-
BBB	9 %	-
BB et inférieure	0 %	-

Répartition de l'actif des portefeuilles

Actif	30 juin 2018
Assurance	
Trésorerie	-
Titres à revenu fixe du Canada	84 %
Titres à revenu fixe des É.-U.	11 %
Actions (incluant les actions privilégiées)	4 %
Actifs réels	1 %
Titrisation	
Titres à revenu fixe du Canada	100 %

Duration du portefeuille

(En années)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
Duration des titres à revenu fixe – Assurance	4,3	3,8	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Duration des titres à revenu fixe – Titrisation ¹	6,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5

¹ La duration du portefeuille de placements des activités de titrisation a changé au T4 2017.



ANNEXES

ANNEXE A – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Notre Budget de fonctionnement appuie l'exécution de notre stratégie et la prestation de nos programmes, produits et services. Les investissements de 2019-2023 reflètent la poursuite de nos principales initiatives, ainsi que de deux nouvelles initiatives, l'Incitatif à l'achat d'une première propriété (IAPP) et le Fonds d'aide aux fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation (FAFPHP), annoncées dans le budget fédéral de 2019.

STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

La mise en œuvre de la SNL exige une augmentation considérable des ressources, notamment des employés ayant des compétences spécifiques et dont le recrutement et l'intégration rapides seront cruciaux.

TRANSFORMATION TECHNOLOGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

La transformation technologique et l'analytique des données demeurent des secteurs d'investissement clés.

La réalisation de nos projets prévus de transformation technologique est bien amorcée et devrait être achevée d'ici 2020. Cela comprend la mise en place de systèmes qui nous aideront à optimiser nos activités financières et de ressources humaines.

Les groupes de la Gestion intégrée du portefeuille et de la Gestion du changement organisationnel sont chargés d'assurer la surveillance de la gestion des projets et du changement pour tous les bureaux de transformation opérationnelle et de faciliter la présentation de rapports à la haute direction et au Conseil d'administration. Au fur et à mesure que ces projets progresseront, la réalisation de leur valeur sera également communiquée.

La deuxième phase de notre transformation technologique comprend une plateforme d'analytique des données. Cette plateforme pourra répondre à l'ensemble des besoins de la SCHL, de l'ingestion et de l'intégration des données et du contrôle de leur qualité jusqu'à la modélisation, la visualisation des données et la gestion des modèles. On s'attend à ce que la nouvelle plateforme améliore la gestion des risques, permette une prise de décisions mieux éclairées et réduise aussi les manipulations nécessaires à l'élaboration d'ensembles de données ainsi que les obstacles à la maintenance ou à la création de modèles. Nous utiliserons aussi la nouvelle plateforme d'analytique pour tirer davantage profit des initiatives prévues dans le cadre de la SNL.

NOUVELLE NORME COMPTABLE POUR LES CONTRATS D'ASSURANCE

À compter du 1^{er} janvier 2021, l'IFRS 17 influera fondamentalement sur la comptabilisation de nos contrats d'assurance. Elle aura des incidences considérables et exigera la mise en place de nouveaux modèles, systèmes et processus. Nous nous attendons à ce que cette nouvelle norme ait des répercussions plus grandes que l'adoption des IFRS en 2011.

RÉSULTATS DE 2017 | ESTIMÉ POUR 2018 | PLAN POUR 2019-2023

Résumé du Budget de fonctionnement

(En millions)	2017 Plan	2017 Réel	2018 Plan	2018 Estimé	2019 Plan approuvé	2019 Plan modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Budget de fonctionnement total (excluant la charge de retraite)	481,2	437,3	486,9	478,0	479,6	491,6	477,2	478,2	489,5	491,5
Prestations et charges postérieures à l'emploi	62,4	50,3	54,1	62,6	57,3	58,3	50,6	36,8	29,2	25,3
Total du Budget de fonctionnement	543,6	487,6	541,0	540,6	536,9	549,9	527,8	515,0	518,7	516,8

CHARGE DE RETRAITE

Le nouveau régime de retraite à prestations déterminées, qui répond aux critères d'uniformité, de partage des risques, de concurrence et de contrôle des coûts, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. L'âge normal de la retraite a été porté à 65 ans pour tous les participants au régime, actuels et futurs. De plus, la charge de retraite, y compris le coût de l'indexation conditionnelle, est maintenant répartie à parts égales entre les employés et la SCHL, pour les deux options de taux d'accumulation offerts dans le nouveau régime.

Équivalents temps plein (ETP)

	2017 Plan	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan approuvé	2019 Plan modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Total	1 889	1 759	1 892	2 036	2 065	2 023	2 012	2 009	2 022

La hausse des ETP associée aux activités d'aide au logement ainsi que d'analyse et de recherche en habitation est attribuable aux ressources additionnelles requises pour les composantes fédérales de la SNL et les nouveaux investissements annoncés dans le budget fédéral de 2019. Plus précisément, ces ETP additionnels auront comme tâche d'appliquer les différents programmes, d'assurer la coordination avec les fournisseurs de services, de diriger les efforts de marketing, de procéder à des analyses et à des recherches stratégiques, de fournir des services juridiques et de surveiller l'application des programmes.

Cette hausse future sera en partie compensée par la baisse des ETP affectés au portefeuille existant de l'aide au logement à mesure que les accords d'exploitation arriveront à échéance. À la suite de la diminution des demandes de règlement et des cas de défaut sur l'horizon de planification, les besoins d'ETP dans les activités d'assurance prêt hypothécaire devraient baisser.

ANNEXE B – BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

La tranche la plus importante de notre Budget des dépenses en capital appuie nos activités d'octroi de prêts et permet aux emprunteurs admissibles d'acheter, de construire ou de rénover des logements dans le cadre de divers programmes d'aide au logement en vertu de la LNH. Elle aide également les Canadiens dans le besoin à avoir accès à des logements abordables, convenables et en bon état. Le Budget des dépenses en capital sert également à refinancer des ensembles de logements sociaux financés par le secteur privé, dans le cadre de nos activités d'aide au logement. De plus, notre Budget des dépenses en capital appuie l'IAPP et le FAFPHP annoncés dans le budget fédéral de 2019. Cette autre composante de notre Budget des dépenses en capital prévoit le remplacement des actifs à la fin de leur durée de vie utile, l'acquisition d'actifs et l'amélioration des actifs existants.

Nos projections des besoins en capital pour 2019 sont de 4,7 milliards de dollars. Les prêts et les investissements se rapportant au FNCIL sont supérieurs en 2019 pour refléter le temps qui sera nécessaire pour recevoir, évaluer et finaliser les ententes visant les demandes de prêts reçues en 2018, notre année de lancement. Les prêts et les investissements sont aussi destinés à l'IAPP et au FAFPHP annoncés dans le budget fédéral de 2019. Les prêts et les investissements au titre de l'initiative FCLL ont également été revus à la hausse pour toutes les années à la suite du financement supplémentaire de 11,25 milliards de dollars annoncé dans les budgets de 2018 et de 2019. La hausse pour les autres actifs reflète les investissements prévus pour notre transformation du milieu de travail, dont il est question ci après, de même que pour les coûts de capitalisation associés au développement de nouveaux systèmes et à l'amélioration des systèmes existants qui soutiennent nos activités d'octroi de prêts et d'assurance.

TRANSFORMATION DU MILIEU DE TRAVAIL

La transformation du milieu de travail de la SCHL répondra à l'évolution de nos besoins opérationnels et de notre main-d'œuvre et elle stimulera l'innovation, la collaboration et la mobilisation, en plus de favoriser l'atteinte des résultats. Après avoir réévalué notre approche en 2018, nous avons cerné une occasion d'accélérer le projet de transformation en vue de le réaliser au cours des cinq prochaines années au lieu de la décennie d'abord prévue, ce qui réduit de 14 à 11 ans la période de récupération. Cette transformation a également des répercussions mineures sur notre Budget de fonctionnement; celles-ci sont présentées dans le tableau du Budget de fonctionnement.

RÉSULTATS DE 2017 | ESTIMÉ POUR 2018 | PLAN POUR 2019-2023

Composantes du Budget des dépenses en capital

(En millions)	2017 Plan	2017 Réel	2018 Plan ¹	2018 Estimé	2019 Plan approuvé	2019 Plan modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Total pour les prêts et les investissements	899	336	2 378	2 047	2 291	4 572	3 506	3 335	2 977	2 596
Total pour le mobilier, le matériel et les locaux administratifs	7	70	37	25	108	108	49	11	23	12
Budget total des dépenses en capital	906	406	2 415	2 072	2 399	4 680	3 555	3 346	3 000	2 608

¹ Le Plan 2018 inclut le financement supplémentaire au titre du FCLL annoncé dans le Budget 2018.

ANNEXE C – PLAN D’EMPRUNT

POUVOIRS D’EMPRUNT

Les activités de financement de la SCHL sont régies par l'article 21 de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* et l'article 127 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Ces activités doivent également respecter les *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*.

En vertu du paragraphe 21(2) de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, la SCHL est assujettie à une contrainte d'emprunt qui limite à 15 milliards de dollars les emprunts qu'elle peut contracter auprès de personnes autres que Sa Majesté, à moins que des montants supplémentaires soient autorisés par le Parlement. En vertu du paragraphe 21(1), sur demande de la Société, le ministre des Finances peut lui consentir, aux conditions qu'il fixe, des prêts sur le Trésor.

Conformément au paragraphe 127(3) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la SCHL est tenue d'obtenir l'approbation du ministre des Finances, avant de procéder à un emprunt, quant aux modalités de temps et aux conditions. Les lignes directrices suivantes présentent le Plan d'emprunt qui sera soumis au ministre des Finances pour approbation.

EMPRUNTS À COURT TERME À CONTRACTER EN 2019

Les besoins d'emprunt à court terme de la SCHL n'ont pas changé de façon importante par suite du budget de 2019. Ainsi, l'autorisation de contracter des emprunts à court terme indiquée dans le Plan d'emprunt de 2019 demeure la même. La SCHL a demandé l'autorisation :

- ▶ d'accéder aux facilités de trésorerie en place auprès d'institutions financières du secteur privé, soit des facilités intrajournalières de 4,0 milliards de dollars et à un jour de 300 millions;
- ▶ de contracter des emprunts à court terme dans le cadre du PESE jusqu'à un maximum de 5,0 milliards de dollars.

D'autres emprunts à court terme pourraient être nécessaires pour remplir nos obligations de cautionnement de paiement périodique liées aux programmes de titrisation.

EMPRUNTS À LONG TERME À CONTRACTER EN 2019

Les besoins d'emprunt à long terme de la SCHL n'ont pas changé de façon importante par suite du budget de 2019. Ainsi, l'autorisation de contracter des emprunts à long terme indiquée dans le Plan d'emprunt de 2019 demeure la même. La SCHL a demandé l'autorisation :

- ▶ de contracter de nouveaux emprunts à long terme dans le cadre du PESE ne dépassant pas 4 milliards de dollars. La SCHL peut être appelée à réagir à des situations inattendues qui présentent des risques pour les marchés financiers ou de l'habitation. À cette fin, il se peut qu'elle doive emprunter des sommes d'argent qui ne s'inscrivent pas dans son Plan d'emprunt annuel. En vertu de l'article 127(3) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), il est possible que la Société demande l'approbation du ministre des Finances pour emprunter des sommes supplémentaires, pourvu que l'encours de ses emprunts ne dépasse pas le plafond prescrit par la loi.

Contexte

Les emprunts sont utilisés dans le cours normal des activités pour financer des prêts et fournir des liquidités. La SCHL emprunte pour financer des prêts directs, d'autres prêts et investissements liés aux programmes de logement, le Programme de prêts pour les infrastructures municipales (PPIM), l'initiative FCLL, le FNCIL ainsi que pour la gestion de la trésorerie et des liquidités.

Prêt direct

Les prêts directs visent à faire en sorte que les charges financières ajustées en fonction des risques qui sont engagées pour des ensembles de logements sociaux admissibles soient constamment les plus basses à long terme. Ces prêts hypothécaires ne peuvent pas être remboursés par anticipation et ont habituellement une durée allant de cinq à dix ans. La gestion de l'actif et du passif est assurée par des transactions ou des emprunts sur les marchés. Les remboursements de capital pour réinvestissement avaient une valeur marchande de 1,7 milliard de dollars au 31 mars 2018 (voir le Plan d'investissement de l'aide au logement dans la section Aperçu financier pour en savoir plus). Nous demanderons une approbation de financement séparée pour une nouvelle initiative de prêt dans le cadre du FNCIL.

Autres prêts et investissements liés aux programmes de logement

Les fonds nécessaires aux autres prêts et investissements liés à nos programmes de logement étaient auparavant empruntés au Trésor. Les nouvelles avances pour les prêts et investissements en cours liés aux programmes de logement sont financées au moyen d'emprunts à court terme contractés dans le cadre du PESE, lorsque la durée de l'emprunt ne concorde pas nécessairement avec celle du prêt. L'initiative du budget de 2015 permettant le remboursement anticipé de prêts admissibles sans pénalité entraîne le remboursement anticipé des montants empruntés au Trésor. Le remboursement anticipé des montants empruntés au Trésor dépendra de la participation à cette initiative et des caractéristiques des prêts remboursés par anticipation, ce qui est impossible à prévoir.

Initiative Financement de la construction de logements locatifs

Dans le budget de 2016, le gouvernement fédéral a affecté jusqu'à 2,5 milliards de dollars sur quatre ans, à compter de l'exercice 2017-2018, à l'initiative FCLL. Le budget de 2018 a porté le montant consacré au Financement de la construction de logements locatifs à 3,75 milliards de dollars pour les trois années restantes, une hausse de 1,25 milliard de dollars. Afin d'offrir plus d'options locatives abordables aux Canadiens de la classe moyenne, le budget de 2019 fournit un financement de 10 milliards de dollars supplémentaires sur neuf ans au moyen de cette initiative, ce qui la prolongera jusqu'en 2028. Les prêts proviendront principalement d'emprunts à long terme. L'initiative FCLL continue d'encourager la construction de logements locatifs abordables en mettant des fonds à faible coût à la disposition des municipalités et des promoteurs immobiliers pendant les premières étapes de réalisation, qui sont les plus risquées.

Fonds national de co-investissement pour le logement

Le gouvernement fédéral a pris des engagements allant jusqu'à 8,65 milliards de dollars sur dix ans, à compter de l'exercice 2018-2019, à l'appui de la SNL, dont la mise en œuvre a débuté récemment. Les fonds prêtés peuvent se composer d'emprunts à court ou à long terme. L'objet de l'initiative est de faire en sorte que les Canadiens de tout le pays puissent avoir accès à des logements abordables et qui répondent à leurs besoins.

Incitatif à l'achat d'une première propriété

Dans son budget de 2019, le gouvernement fédéral a annoncé l'Incitatif à l'achat d'une première propriété (IAPP) qui contribuera à rendre l'accession à la propriété plus abordable pour les Canadiens, tout en maintenant des mesures de protection prudentes relativement aux décisions que doivent prendre les Canadiens qui deviennent propriétaires d'une habitation. Dans le cadre de ce programme, les acheteurs d'une première habitation qui répondent aux critères et qui sont admissibles à un prêt hypothécaire assuré peuvent demander un prêt hypothécaire avec participation de 10 % pour une habitation neuve et de 5 % dans le cas d'une habitation existante, ce qui réduirait leurs frais mensuels liés à la propriété. Lancé en septembre 2019, pour une période allant jusqu'au 31 mars 2022, l'IAPP consentira du financement d'un montant de 1,25 milliard de dollars qui sera donc disponible aux Canadiens pendant un peu plus de deux ans et demi. Le financement pourrait être constitué d'emprunts à court terme afin d'atténuer les risques de remboursement anticipé et de taux d'intérêt.

Fonds d'aide aux fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation

Dans certaines régions, des organismes sans but lucratif et des tierces parties fournissent déjà des prêts hypothécaires avec participation. Afin de soutenir l'abordabilité du logement, le budget fédéral a annoncé, dans son budget de 2019, du nouveau financement pour développer le segment des prêts hypothécaires avec participation et rendre ainsi l'accession à la propriété abordable pour un plus grand nombre de Canadiens. Aux termes de ce programme quinquennal qui débutera à l'exercice 2019-2020, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser jusqu'à 100 millions de dollars en prêts à des tiers fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation, actuels et futurs. Dans le cadre de ce programme, le financement des prêts pourrait provenir d'emprunts à long terme.

Programme de prêts pour les infrastructures municipales

Pour le PPIM, les fonds provenaient d'emprunts à long terme (maximum de 30 ans) obtenus dans le cadre du PESE. La durée de ces emprunts concorde avec la période d'amortissement des prêts PPIM et les remboursements anticipés ne sont pas permis. Un écart a été ajouté au taux d'emprunt du PESE pour contrebalancer le risque de crédit des municipalités. Dans le cadre du PPIM, qui s'est échelonné sur une période de deux ans terminée le 31 mars 2011, la SCHL a consenti un montant de 2 milliards de dollars pour la réalisation de travaux d'infrastructures liés au logement. L'encours des emprunts au titre du PPIM était de 1,3 milliard de dollars au 31 mars 2018.

Gestion de la trésorerie et des liquidités

Des emprunts à court terme dans le cadre du PESE servent à gérer les besoins de trésorerie et de liquidités sur une base quotidienne (y compris les obligations de cautionnement de paiement périodique liées aux programmes de titrisation). De plus, la SCHL maintient deux facilités de trésorerie intra-journalières de 2 milliards de dollars chacune et une facilité de trésorerie à un jour de 300 millions de dollars auprès d'institutions financières du secteur privé pour la gestion de la trésorerie, les opérations et les liquidités. La méthodologie de gestion de la trésorerie et des liquidités respecte la politique de liquidité de la SCHL, présentée à la fin de la présente section, laquelle exige que la SCHL conserve des liquidités correspondant aux besoins de trésorerie prévus pour au moins cinq jours.

Emprunts en 2018

Le total des emprunts estimés pour l'année civile 2018 est le suivant :

- ▶ Prêt direct – 750 millions de dollars en nouveaux emprunts, soit 150 millions pour de nouveaux prêts et 600 millions pour refinancer des prêts existants; ces montants se situent à 30 millions de dollars, ou 4 %, des pouvoirs demandés de 780 millions;
- ▶ Initiative FCLL – jusqu'à 725 millions de dollars pendant l'année civile pour de nouveaux emprunts, soit environ 400 millions de dollars, ou 36 %, de plus que les pouvoirs demandés, à cause du retard dans la mise en œuvre du programme et d'un volume d'affaires moins élevé;
- ▶ FNCIL – jusqu'à 200 millions de dollars pendant l'année civile pour de nouveaux emprunts, soit environ 350 millions de dollars, ou 64 %, de plus que les pouvoirs demandés, à cause du retard dans la mise en œuvre du programme;
- ▶ Emprunts à court terme – gestion de la trésorerie et des liquidités, octroi de prêts et autres prêts et investissements liés aux programmes de logement dont l'encours peut atteindre 4,6 milliards de dollars, y compris un maximum de 100 millions de dollars pour l'initiative FCLL;
- ▶ Facilités de trésorerie – facilités intrajournalières de 4 milliards de dollars et à un jour de 300 millions.

Dans l'ensemble, nous estimons que les emprunts à long terme seront de 1,7 milliard de dollars, par rapport aux pouvoirs de 2,5 milliards accordés pour l'année civile 2018, à cause de retards dans la mise en œuvre de nouveaux programmes (initiative FCLL et FNCIL) combinés à des volumes d'activité moins élevés. L'écart d'environ 800 millions de dollars a été réaffecté et il se reflète dans les plans d'emprunt pour les années subséquentes.

L'encours maximal de la dette pour 2018 devrait atteindre environ 13,9 milliards de dollars, soit 10,5 milliards pour les prêts et investissements liés aux programmes de logement et jusqu'à 3,4 milliards pour la gestion de la trésorerie et des liquidités. L'encours des emprunts pour les prêts et investissements liés aux programmes de logement comprend 6,4 milliards de dollars pour les prêts directs, 809 millions pour l'initiative FCLL, 200 millions pour le FNCIL, 1,2 milliard pour le PPIM et 2,3 milliards pour les autres prêts et investissements liés aux programmes de logement.

Emprunts en 2019

Les besoins d'emprunts prévus pour l'année civile 2019 sont les suivants :

- ▶ Prêt direct – 650 millions de dollars en nouveaux emprunts, soit 100 millions pour de nouveaux prêts et 633 millions pour refinancer des prêts existants;
- ▶ Initiative FCLL – jusqu'à 1,8 milliard de dollars pendant l'année civile pour de nouveaux emprunts;
- ▶ FNCIL – jusqu'à 1,1 milliard de dollars pendant l'année civile pour de nouveaux emprunts;
- ▶ FAFPHP – jusqu'à 5 millions de dollars pendant l'année civile pour de nouveaux emprunts;
- ▶ Emprunts à court terme – gestion de la trésorerie et des liquidités, octroi de prêts et autres prêts et investissements liés aux programmes de logement dont l'encours peut atteindre 4,4 milliards de dollars, y compris un maximum de 125 millions de dollars pour l'IAPP;
- ▶ Facilités de trésorerie – facilités intrajournalières jusqu'à 4 milliards de dollars et à un jour, jusqu'à 300 millions.

L'encours maximal de la dette pour 2019 devrait atteindre 15,12 milliards de dollars, soit 10,69 milliards pour les prêts et investissements liés aux programmes de logement et jusqu'à 4,43 milliards pour la gestion de la trésorerie et des liquidités. Par rapport à 2018, il s'agit d'une augmentation d'environ 3,1 milliards de l'encours maximal de la dette, qui découle essentiellement de nouveaux emprunts pour financer l'initiative FCLL et le FNCIL. L'incidence anticipée du budget de 2019 sur le Plan d'emprunt est absorbée par un coussin pour éventualités compris dans les demandes d'autorisations.

Encours des emprunts au 31 décembre

(En millions)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Demandé approuvé	2019 Demandé modifié	2020 Projeté modifié	2021 Projeté modifié	2022 Projeté modifié	2023 Projeté modifié
Emprunts à court terme								
Gestion de la trésorerie et des liquidités ¹	-	3 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Prêts directs	50	100	100	100	100	100	100	100
Existants	-	200	200	200	200	200	200	200
Initiative FCLL	-	100	200	-	-	-	-	-
FNCIL	-	-	100	-	-	-	-	-
IAPP ²	s.o.	s.o.	s.o.	125	625	1 125	1 250	1 250
Total des emprunts à court terme	50	3 400	4 600	4 425	4 925	5 425	5 550	5 550
Emprunts à long terme								
Prêts directs	5 550	4 990	4 420	4 420	3 760	3 400	3 430	3 170
Existants	2 100	1 800	1 610	1 610	1 430	1 250	1 120	950
PPIM	1 230	1 100	960	960	820	700	600	490
Initiative FCLL ³	84	709	2 391	2 591	4 508	5 931	7 681	9 306
FNCIL ⁴	-	200	1 000	1 100	1 650	2 650	3 650	4 650
FAFPHP ⁵	s.o.	s.o.	s.o.	5	27	49	72	78
Total des emprunts à long terme	8 964	8 799	10 381	10 686	12 195	13 980	16 553	18 644
Total des emprunts	9 014	12 199	14 981	15 111	17 120	19 405	22 103	24 194

¹ Comprend une marge d'emprunt pour éventualités de 4 milliards de dollars pour répondre à d'improbables besoins découlant du cautionnement de paiement périodique et à d'autres besoins de liquidités imprévus.

² Les emprunts pour l'IAPP peuvent être constitués d'emprunts à court terme dont le total ne doit pas dépasser la portion de l'engagement utilisée pour la durée du programme. L'encours total des emprunts au titre de ce programme ne doit pas dépasser 1,25 milliard de dollars pour les trois ans du programme.

³ Les emprunts pour l'initiative FCLL seront constitués d'emprunts à long terme. Ils ne doivent pas dépasser 13,75 milliards de dollars pour la durée du programme, maintenant prolongé jusqu'à l'exercice 2027-2028.

⁴ Les emprunts pour le FNCIL seront constitués d'emprunts à long terme. Ils ne doivent pas dépasser 8,45 milliards de dollars pour les neuf années résiduelles du programme ou 8,65 millions de dollars pour la durée du programme.

⁵ Les emprunts pour le FAFPHP peuvent être constitués d'emprunts à long terme. Leur total ne doit pas dépasser 100 millions de dollars pour les cinq années du programme qui débute à l'exercice 2019-2020

Emprunts à court terme au 31 décembre

(En millions)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Demandé approuvé	2019 Demandé modifié	2020 Projeté modifié	2021 Projeté modifié	2022 Projeté modifié	2023 Projeté modifié
Devise utilisée								
Dollars canadiens	50	3 400	4 600	4 425	4 925	5 425	5 550	5 550
Dollars américains (exprimés en dollars canadiens)	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts à court terme	50	3 400	4 600	4 425	4 925	5 425	5 550	5 550

Sommets à n'importe quel moment de l'exercice

(En millions)	2017 Réal	2018 Estimé	2019 Demandé approuvé	2019 Demandé modifié	2020 Projeté modifié	2021 Projeté modifié	2022 Projeté modifié	2023 Projeté modifié
Répartition par programme								
Marge de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts à court terme	50	3 400	4 600	4 425	4 925	5 425	5 550	5 550
Gestion de la trésorerie et des liquidités ¹	-	3 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Prêts directs	50	100	100	100	100	100	100	
Existants	-	200	200	200	200	200	200	
Initiative FCLL	-	100	200	-	-	-	-	-
FNCIL	-	-	100	-	-	-	-	-
IAPP ²	s.o.	s.o.	s.o.	125	625	1 125	1 250	1 250
Emprunts à long terme	11 244	10 539	11 931	12 336	13 995	15 330	17 353	19 214
Prêts directs	7 260	6 300	5 640	5 640	5 140	4 350	3 900	4 260
Existants	2 540	2 100	1 800	1 800	1 610	1 430	1 250	1 120
PPIM	1 360	1 230	1 100	1 100	960	820	700	600
Initiative FCLL ³	84	709	2 391	2 591	4 508	5 931	7 681	9 306
FNCIL ⁴	-	200	1 000	1 200	1 750	2 750	3 750	3 850
FAFPHP ⁵	s.o.	s.o.	s.o.	5	27	49	72	78
Maximum de l'encours des emprunts								
Gestion de la trésorerie et des liquidités ¹	-	3 000	4,000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Prêts directs	7 310	6 400	5 740	5 740	5 240	4 450	4 000	4 360
Existants	2 540	2 300	2 000	2 000	1 810	1 630	1 450	1 320
PPIM	1 360	1 230	1 100	1 100	960	820	700	600
Initiative FCLL ³	84	709	2 591	2 591	4 508	5 931	7 681	9 306
FNCIL ⁴	-	200	1 100	1 200	1 750	2 750	3 750	3 850
IAPP ²	s.o.	s.o.	s.o.	125	625	1 125	1 250	1 250
FAFPHP ⁵	s.o.	s.o.	s.o.	5	27	49	72	78
Total du maximum de l'encours des emprunts	11 294	13 839	16 531	16 761	18 920	20 755	22 903	24 764

¹ Comprend une marge d'emprunt pour éventualités de 4 milliards de dollars pour répondre à d'improbables besoins découlant du cautionnement de paiement périodique et à d'autres besoins de liquidités imprévus.

² Les emprunts pour l'IAPP peuvent être constitués d'emprunts à court terme dont le total ne doit pas dépasser la portion de l'engagement utilisée pour la durée du programme. L'encours total des emprunts au titre de ce programme ne doit pas dépasser 1,25 milliard de dollars pour les trois ans du programme.

³ Les emprunts pour l'initiative FCLL seront constitués d'emprunts à long terme. Ils ne doivent pas dépasser 13,75 milliards de dollars pour la durée du programme, maintenant prolongé jusqu'à l'exercice 2027-2028.

⁴ Les emprunts pour le FNCIL seront constitués d'emprunts à long terme. Ils ne doivent pas dépasser 8,45 milliards de dollars pour les neuf années résiduelles du programme ou 8,65 millions de dollars pour la durée du programme.

⁵ Les emprunts pour le FAFPHP peuvent être constitués d'emprunts à long terme. Leur total ne doit pas dépasser 100 millions de dollars pour les cinq années du programme qui débute à l'exercice 2019-2020.

Emprunts à long terme au 31 décembre

(En millions)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Demandé approuvé	2019 Demandé modifié	2020 Projeté modifié	2021 Projeté modifié	2022 Projeté modifié	2023 Projeté modifié
Solde d'ouverture	9 890	8 964	8 899	8 899	10 686	12 195	13 981	16 554
Échéances	(2 280)	(1 740)	(1 550)	(1 550)	(1 700)	(1 250)	(700)	(1 370)
Prêts directs	(1 710)	(1 310)	(1 220)	(1 220)	(1 380)	(950)	(470)	(1 090)
Existants	(440)	(300)	(190)	(190)	(180)	(180)	(130)	(170)
PPIM	(130)	(130)	(140)	(140)	(140)	(120)	(100)	(110)
Initiative FCLL ³	-	-	-	-	-	-	-	-
FNCIL ⁴	-	-	-	-	-	-	-	-
FAFPHP ⁵	s.o.	s.o.	-	-	-	-	-	-
Nouvelles émissions	1 354	1 675	3 332	3 537	3 209	3 036	3 273	3 461
Prêts directs	1 270	750	650	650	720	590	500	830
Initiative FCLL ³	84	725	1 782	1 782	1 917	1 423	1 750	1 625
FNCIL ⁴	-	200	900	1 100	550	1 000	1 000	1 000
FAFPHP ⁵	-	-	-	5	22	23	23	6
Total	8 964	8 899	10 681	10 886	12 395	14 181	16 754	18 845
Répartition par type								
Taux fixe	8 964	8 899	10 681	10 886	12 395	14 181	16 754	18 845
Taux variable	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	8 964	8 899	10 681	10 886	12 395	14 181	16 754	18 845

¹ Comprend une marge d'emprunt pour éventualités de 4 milliards de dollars pour répondre à d'improbables besoins découlant du cautionnement de paiement périodique et à d'autres besoins de liquidités imprévus.

² Les emprunts pour l'IAPP peuvent être constitués d'emprunts à court terme dont le total ne doit pas dépasser la portion de l'engagement utilisée pour la durée du programme. L'encours total des emprunts au titre de ce programme ne doit pas dépasser 1,25 milliard de dollars pour les trois ans du programme.

³ Les emprunts pour l'initiative FCLL seront constitués d'emprunts à long terme. Ils ne doivent pas dépasser 13,75 milliards de dollars pour la durée du programme, maintenant prolongé jusqu'à l'exercice 2027-2028.

⁴ Les emprunts pour le FNCIL seront constitués d'emprunts à long terme. Ils ne doivent pas dépasser 8,45 milliards de dollars pour les neuf années résiduelles du programme ou 8,65 millions de dollars pour la durée du programme.

⁵ Les emprunts pour le FAFPHP peuvent être constitués d'emprunts à long terme. Leur total ne doit pas dépasser 100 millions de dollars pour les cinq années du programme qui débute à l'exercice 2019-2020.

Informations sur les contrats de location existants au 31 décembre

(En millions, sauf indication contraire)	2018 Estimé	2019 Demandé	2020 Projeté	2021 Projeté	2022 Projeté	2023 Projeté	2024 + Projeté
Actifs ou classe d'actifs : locaux à bureaux							
Courte description : plusieurs contrats de location de locaux à bureaux (incluant le stationnement) utilisés pour les activités de la SCHL partout au Canada ont des durées résiduelles allant de 2 à 12 ans, et les loyers non actualisés résiduels varient de 1 à 23 millions de dollars.							
Obligation locative maximale attendue ¹	-	75	65	55	50	40	35
Nombre maximal d'années résiduelles attendu	-	12	11	10	9	8	7

¹ Comprend une estimation des renouvellements et des résiliations. Le tableau est fourni à des fins d'information seulement; par conséquent, le montant pour 2019 est estimé et non pas demandé.

Politique de liquidité

En vertu de sa politique de liquidité, la SCHL doit conserver des liquidités correspondant aux besoins de trésorerie prévus pour au moins une semaine. Les besoins prévus de trésorerie opérationnelle sont déterminés au moyen de modèles de prévision des besoins de trésorerie qui sont mis à jour chaque semaine.

Seules les obligations de cautionnement de paiement périodique liées aux programmes de titrisation présentent un risque de liquidité important pour la SCHL. Les actifs, réserves et autres moyens disponibles auprès des secteurs d'activité ou dans le cadre des programmes de la SCHL (et non précisément aux fins des programmes de titrisation) peuvent servir à remplir nos obligations de cautionnement de paiement périodique. La SCHL fera appel au ministère des Finances dans le cadre du PESE en vue d'obtenir des montants supérieurs à ses sources internes de liquidités pour remplir ses obligations de cautionnement de paiement périodique.

La SCHL évalue les besoins de liquidités potentiels en se fondant sur des données réelles et des prévisions, et elle s'assure d'avoir accès à des liquidités suffisantes pour couvrir l'exposition la plus grande à une contrepartie donnée à toute date de paiement en vertu des programmes. Nous tenons également compte de la conjoncture du marché, de la trésorerie disponible, des facilités de trésorerie, des marges de crédit des programmes, de la valeur marchande des titres dans les portefeuilles de placements et des pouvoirs d'emprunt accordés par le ministre des Finances et des modalités du PESE. Les emprunts dépassant ceux prévus dans le Plan d'emprunt pour la gestion de la trésorerie et des liquidités nécessaires pour remplir les obligations de cautionnement de paiement périodique exigeraient des autorisations additionnelles du ministre des Finances.

ANNEXE D – ÉTATS FINANCIERS ET NOTES COMPLÉMENTAIRES

MODE DE PRÉSENTATION

Nos états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS en vigueur au 31 décembre 2017, ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les activités opérationnelles de la SCHL sont l'aide au logement, l'assurance prêt hypothécaire et le financement hypothécaire. Les activités d'analyse et de recherche en habitation ne constituent pas un secteur distinct; leurs coûts sont plutôt affectés à nos activités opérationnelles. Tous les détails de nos principales méthodes comptables se trouvent dans notre Rapport annuel 2017.

Pour toutes les activités, les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La nouvelle norme ci-après, qui a été publiée par l'IASB, influe sur le Plan d'entreprise 2019-2023 de la SCHL. Nos états financiers et nos budgets en tiennent compte.

IFRS 16 Contrats de location

En vertu de l'IFRS 16, un preneur comptabilise des actifs et passifs liés aux droits et aux obligations découlant de tous les contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent a une faible valeur. En adoptant cette norme le 1^{er} janvier 2019, la SCHL devra comptabiliser, dans ses actifs loués et ses obligations locatives, les contrats de location de locaux à bureaux qui étaient auparavant comptabilisés en tant que contrats de location simple en vertu de l'IAS 17.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tableau 1 : États financiers consolidés – Bilans (En millions de dollars canadiens)

Description	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Demandé approuvé	2019 Demandé modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Actif								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	887	800	988	1 074	1 142	991	957	961
Intérêts courus à recevoir	705	735	823	826	893	1 011	1 103	1 173
Placements en valeurs mobilières ¹								
Juste valeur par le biais du résultat net	1 234	2 341	3 616	3 923	4 783	5 037	5 037	6 566
Juste valeur and not leur par le biais des autres éléments du résultat global	-	17 554	17 254	17 346	17 281	17 226	17 191	17 200
Disponibles à la vente	22 112	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	61	40	19	20	7	3	2	1
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	126	300	300	300	300	300	300	300
Prêts								
Juste valeur par le biais du résultat net	2 906	1 940	1 343	1 463	1 443	1 561	1 379	1 322
Coût amorti	237 944	239 371	249 452	249 131	250 430	254 593	252 499	255 415
Débiteurs et autres actifs	835	838	898	899	925	926	902	893
Immeubles de placement	305	303	313	277	288	300	312	324
Actif au titre des régimes à prestations déterminées	-	-	10	10	134	243	302	440
Total de l'actif	267 115	264 222	275 016	275 274	277 626	282 191	280 678	284 595
Liabilités								
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	297	250	250	250	250	250	250	250
Créditeurs et autres passifs	561	636	747	783	826	800	776	772
Intérêts courus à payer	545	635	766	767	860	993	1 091	1 162
Dividende potentiel à payer ²	2 000	350	350	350	350	350	350	350
Instruments dérivés	39	20	20	20	11	4	2	1
Provision pour règlements	555	524	483	401	355	311	283	263
Emprunts								
Juste valeur par le biais du résultat net	4 564	3 411	2 349	2 474	1 170	1 583	1 631	1 473
Coût amorti	233 592	236 336	248 605	248 614	251 591	256 180	254 547	258 417
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	450	443	282	282	198	198	195	187
Primes et droits non acquis	6 687	7 070	7 273	7 278	7 508	7 712	7 884	8 035
Passif d'impôt différé	84	73	80	81	139	180	203	238
Total du passif	249 374	249 748	261 205	261 300	263 828	268 561	267 212	271 148
Capitaux propres du Canada								
Capital d'apport	25	25	25	25	25	25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	490	(117)	(294)	(301)	(265)	(229)	(230)	(224)
Résultats non distribués	17 110	14 459	13 983	14 136	13 909	13 692	13 523	13 498
Réserve	116	107	94	114	129	142	148	148
Total des capitaux propres du Canada	17 741	14 474	13 811	13 974	13 798	13 630	13 466	13 447
Total du passif et des capitaux propres du Canada	267 115	264 222	275 016	275 274	277 626	282 191	280 678	284 595

¹ La présentation des placements en valeurs mobilières tient compte des changements de l'IFRS 9 qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

² Le dividende éventuel à payer dépend du capital excédentaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'actif, le passif et les capitaux propres de la SCHL sont dérivés de nos trois grandes activités opérationnelles. En voici la répartition par activité.

Aide au logement

L'actif et le passif d'environ 9,9 milliards de dollars au 31 décembre 2017 devraient se maintenir en 2018, mais augmenter considérablement au cours des cinq années suivantes étant donné la croissance importante des activités d'octroi de prêts découlant de l'initiative FCLL, du lancement du FNCIL en avril 2018 et de celui de l'IAPP et du FAFPHP en 2019.

Activités commerciales

Assurance prêt hypothécaire

L'actif total de 23,9 milliards de dollars au 31 décembre 2017 devrait diminuer à 18,6 milliards en 2018, puis demeurer relativement stable par la suite. Cette diminution résulterait d'une réduction du portefeuille de placements puisque les obligations échues sont remboursées plutôt que d'être réinvesties (dividende exceptionnel de 4 milliards de dollars en 2018 et dividendes trimestriels à compter de 2018).

Le total du passif devrait passer de 8,7 milliards de dollars au 31 décembre 2017 à 6,6 milliards au 31 décembre 2018, principalement en raison d'une réduction des paiements de dividendes, puis demeurer relativement stable par la suite. Les droits payables au gouvernement du Canada vont probablement augmenter et suivre la tendance des prix des logements et des volumes d'assurance pour immeubles collectifs. Les primes et droits non acquis devraient passer de 5,4 milliards de dollars au 31 décembre 2017 à 6,1 milliards en 2023, essentiellement à la suite d'une augmentation des primes et droits perçus pour le segment des logements de propriétaires-occupants; cependant, ces augmentations seront contrebalancées par une réduction de la provision pour règlements et la transformation du régime de retraite à prestations déterminées en actif au titre des prestations de retraite en 2021, en raison des augmentations des taux d'actualisation et des rendements attendus des placements.

Les dividendes déclarés en 2018 ont fait passer les capitaux propres de 15,2 milliards de dollars au 31 décembre 2017 à 11,9 milliards en 2018. Ceux-ci devraient être stables par la suite, soit entre 11,5 et 11,7 milliards de dollars.

Financement hypothécaire

Le total de l'actif devrait augmenter et passer de 237,9 milliards de dollars au 31 décembre 2017 à 247,0 milliards en 2023, essentiellement en raison de la variation de la juste valeur des titres de créance et d'une hausse des droits de garantie différés à payer au gouvernement du Canada pour contrebalancer les risques liés au cautionnement de paiement périodique.

Le total du passif devrait passer de 237,9 milliards de dollars au 31 décembre 2017 à 245,6 milliards au 31 décembre 2023, en raison d'une hausse des droits de cautionnement non acquis relatifs aux TH LNH et aux OHC découlant d'une augmentation du volume de TH LNH cautionnés.

Le capital devrait passer de 2,3 milliards de dollars au 31 décembre 2017 à 1,9 milliard au 31 décembre 2019 et continuer à diminuer sur l'horizon de planification en raison de la baisse des résultats non distribués non affectés attribuable aux déclarations de dividendes prévues.

Tableau 2 : États financiers consolidés – État des résultats, du résultat global et des capitaux propres du Canada (En millions de dollars canadiens)

Description	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Demandé approuvé	2019 Demandé modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Produits d'intérêts	4 708	5 673	5 991	5 992	6 499	6 930	7 343	7 927
Charges d'intérêts	4 569	5 550	5 902	5 903	6 390	6 817	7 229	7 811
Produits d'intérêts nets	139	123	89	89	109	113	114	116
Produits autres que d'intérêts et crédits parlementaires								
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	3 229	2 663	2 681	2 459	2 472	2 294	2 336	2 411
Primes et droits acquis	1 941	1 895	1 998	1 993	2 078	2 147	2 224	2 284
Produits de placements	573	517	493	495	537	580	615	644
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	147	(74)	(39)	(39)	(39)	(14)	4	18
Autres produits	123	43	42	81	86	59	45	39
	6 152	5 167	5 264	5 078	5 243	5 179	5 338	5 512
Charges autres que d'intérêts								
Programmes de logement	3 229	2 663	2 681	2 459	2 472	2 294	2 336	2 411
Règlements d'assurance	147	274	293	206	191	171	167	168
Charges opérationnelles	396	418	430	443	439	430	433	431
	3 772	3 355	3 404	3 108	3 102	2 895	2 936	3 010
Résultat avant impôt	2 380	1 812	1 860	1 970	2 141	2 284	2 402	2 502
Impôt sur le résultat	577	438	454	481	526	567	599	626
Résultat net	1 803	1 374	1 406	1 489	1 615	1 717	1 803	1 876
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)								
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net								
Pertes nettes latentes sur les instruments financiers disponibles à la vente	(135)	-	-	-	-	-	-	-
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	(276)	(212)	(212)	(2)	12	(16)	(1)
Reclassement en résultat net des gains sur les instruments financiers disponibles à la vente sur cession pendant la période	(136)	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement des gains sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sur cession pendant la période	-	33	31	30	38	24	15	7
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net	(271)	(243)	(181)	(182)	36	36	(1)	6
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net								
Gains nets latents sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	2	4	4	4	4	4	4
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	(106)	1	128	129	189	95	50	115
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net	(106)	3	132	133	193	99	54	119
Autres éléments du résultat global	(377)	(240)	(49)	(49)	229	135	53	125
Résultat global	1 426	1 134	1 357	1 440	1 844	1 852	1 856	2 001
Capital d'apport	25	25	25	25	25	25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global								
Solde au début de l'exercice ^{1,3}	761	124	(117)	(119)	(301)	(265)	(229)	(230)
Autres éléments du résultat global	(271)	(241)	(177)	(182)	36	36	(1)	6
Solde à la clôture de l'exercice	490	(117)	(294)	(301)	(265)	(229)	(230)	(224)
Résultats non distribués								
Solde au début de l'exercice ^{2,3}	20 108	17 425	14 459	14 540	14 135	13 909	13 692	15 523
Résultat net	1 803	1 374	1 406	1 489	1 615	1 717	1 803	1 876
Autres éléments du résultat global	(106)	1	128	133	193	99	54	119
Dividende potentiel déclaré	(4 675)	(4 350)	(2 020)	(2 020)	(2 020)	(2 020)	(2 020)	(2 020)
Montant transféré à la réserve	(20)	9	13	(6)	(15)	(13)	(6)	-
Solde à la clôture de l'exercice	17 110	14 459	13 986	14 136	13 909	13 692	13 523	13 498
Réserve								
Solde au début de l'exercice ³	96	116	107	108	114	129	142	148
Montant transféré des résultats non distribués	20	(9)	(13)	6	15	13	6	-
Solde à la clôture de l'exercice	116	107	94	114	129	142	148	148
Capitaux propres du Canada	17 741	14 474	13 811	13 974	13 798	13 630	13 466	13 447

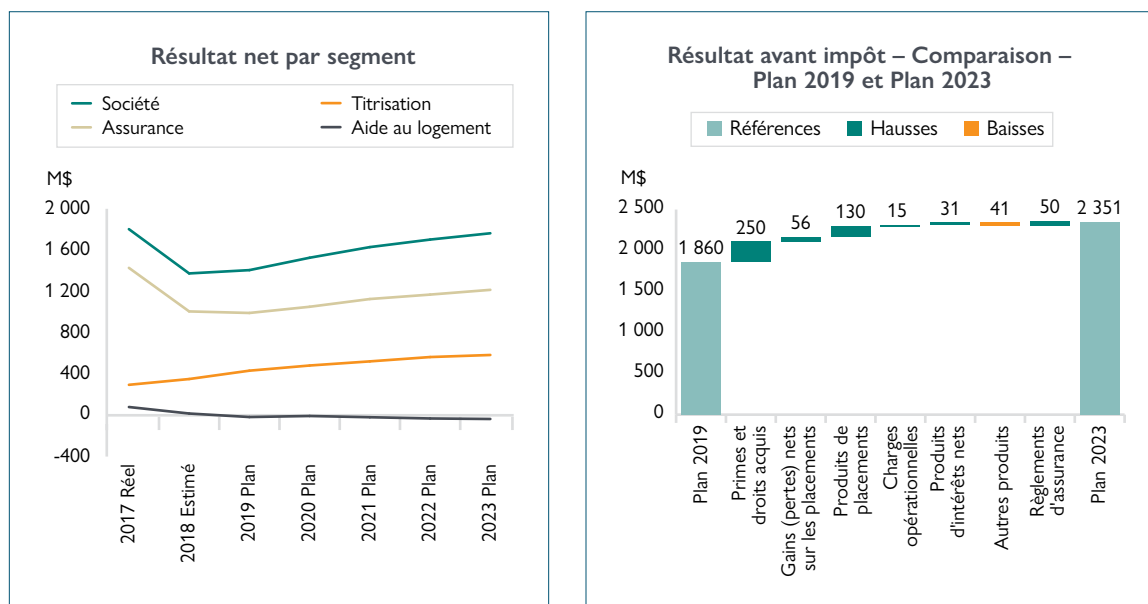
¹ Le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global pour 2018 est inférieur de 366 millions de dollars en raison de l'adoption de l'IFRS 9 Instruments financiers.

² Le solde d'ouverture des résultats non distribués pour 2018 tient compte d'une hausse de 367 millions de dollars attribuable à l'adoption de l'IFRS 9 Instruments financiers et d'une baisse de 52 millions attribuable à l'adoption de l'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

³ La modification n'a d'incidence que sur la période de planification 2019-2023; ainsi, le solde d'ouverture modifié pour 2019 ne correspond pas au solde estimé à la clôture de 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ET LE RÉSULTAT GLOBAL

Le résultat de la SCHL provient de nos trois principaux secteurs d'activité. Bien qu'il soit prévu que le résultat net diminue en 2018, on s'attend à ce qu'il augmente sur l'horizon de planification de cinq ans et à ce qu'il se rapproche des niveaux de 2017 d'ici 2023.



Aide au logement

(En millions)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan approuvé	2019 Plan modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	3 229	2 663	2 681	2 459	2 472	2 294	2 336	2 411
Produits d'intérêts nets	13	11	(8)	(8)	6	8	2	(3)
Autres produits	113	31	6	45	57	33	23	21
Total des produits	3 355	2 705	2 679	2 496	2 535	2 335	2 361	2 429
Dépenses des programmes de logement	3 229	2 663	2 681	2 459	2 472	2 294	2 336	2 411
Charges opérationnelles ¹	27	27	28	41	46	44	42	41
Total des charges	3 256	2 690	2 709	2 500	2 518	2 338	2 378	2 452
Résultat avant impôt	99	15	(30)	(4)	17	(3)	(17)	(23)
Impôt sur le résultat	19	(2)	(13)	(7)	-	-	(1)	(1)
Résultat net	80	17	(17)	3	17	(3)	(16)	(22)

¹ Ces charges opérationnelles sont celles des programmes d'octroi de prêts. Pour les charges opérationnelles des programmes de logement, consultez la section Points saillants sur le rendement.

Les programmes de logement visent le seuil d'équilibre puisque, chaque année, le total des crédits parlementaires est égal aux dépenses. Bien que les programmes de prêts visent le seuil d'équilibre, certains éléments de nos charges opérationnelles ne reflètent pas parfaitement les produits et peuvent causer des variations du résultat net. Bien que des pertes soient déclarées au cours de certains exercices, les surplus accumulés devraient contrebalancer ces déficits.

Les autres produits devraient être moins élevés qu'en 2017 sur l'horizon de planification en raison de la comptabilisation, en 2017, d'un gain imprévu attribuable à la croissance de la valeur de l'une de nos propriétés.

Attribution des crédits parlementaires

Nous recevons des crédits parlementaires destinés à soutenir les diverses activités que nous avons le mandat de réaliser. À compter de 2019, les crédits parlementaires liés aux activités commerciales et d'octroi de prêts seront déduits du total des crédits parlementaires étant donné que les produits de ces activités proviennent de ces segments eux-mêmes. Le tableau ci-dessous contient des informations détaillées sur le financement qui est attribué directement aux différents segments et comptabilisé.

(En millions)	2017 Réel*	2018 Estimé*	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
Crédits parlementaires pour les programmes de logement	3 184	2 532	2 459	2 472	2 294	2 336	2 411
Crédits parlementaires attribués aux activités commerciales	4	39	50	67	63	61	72
Crédits parlementaires attribués aux activités d'octroi de prêts	41	92	185	216	239	228	233
Total des crédits parlementaires	3 229	2 663	2 694	2 755	2 596	2 625	2 716

* Fourni à titre informatif seulement. La réduction des crédits parlementaires pour les programmes de logement débutera en 2019.

Analyse et recherche en habitation

Les coûts des activités d'analyse et de recherche en habitation sont recouverts au moyen des crédits parlementaires affectés à l'Aide au logement pour les programmes de logement ainsi que des produits tirés des activités d'assurance prêt hypothécaire.

(En millions)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
Aide au logement (recouvrement)	62	98	101	99	91	87	83
Assurance prêt hypothécaire (recouvrement)	19	23	21	20	19	19	19
Total des produits	81	121	122	119	110	106	102
Analyse de marché ¹	46	57	52	50	45	43	41
Recherche et collecte de données	35	64	70	69	65	63	61
Total des charges	81	121	122	119	110	106	102
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-

¹ Comprend les coûts des activités d'analyse de marché recouverts auprès des secteurs de l'Assurance prêt hypothécaire et de l'Aide au logement.

Nous investissons des ressources additionnelles afin d'appuyer la mise en œuvre de la SNL, notamment pour apporter des améliorations au chapitre de la recherche et de la collecte de données sur le logement ainsi qu'en matière de démonstration. Ces mesures, annoncées dans le budget fédéral de 2017, ont été lancées en 2018. Des fonds serviront également au nouveau poste de défenseur du logement et au Conseil national du logement, afin qu'on puisse compter en permanence sur des conseils touchant la SNL.

Activités commerciales

Assurance prêt hypothécaire

(En millions)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan approuvé	2019 Plan modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Primes et droits acquis	1 557	1 425	1 434	1 429	1 451	1 482	1 513	1 551
Produits de placements	607	531	480	482	519	555	590	622
Autres produits	156	(54)	6	6	4	16	24	33
Total des produits	2 320	1 902	1 920	1 917	1 974	2 053	2 127	2 206
Règlements d'assurance	147	274	293	206	191	171	167	168
Charges opérationnelles	318	325	334	334	323	315	320	320
Total des charges	465	599	627	540	514	486	487	488
Résultat avant impôt	1 855	1 303	1 293	1 377	1 460	1 567	1 640	1 718
Impôt sur le résultat	451	318	318	339	360	387	405	425
Résultat net	1 404	985	975	1 038	1 100	1 180	1 235	1 293

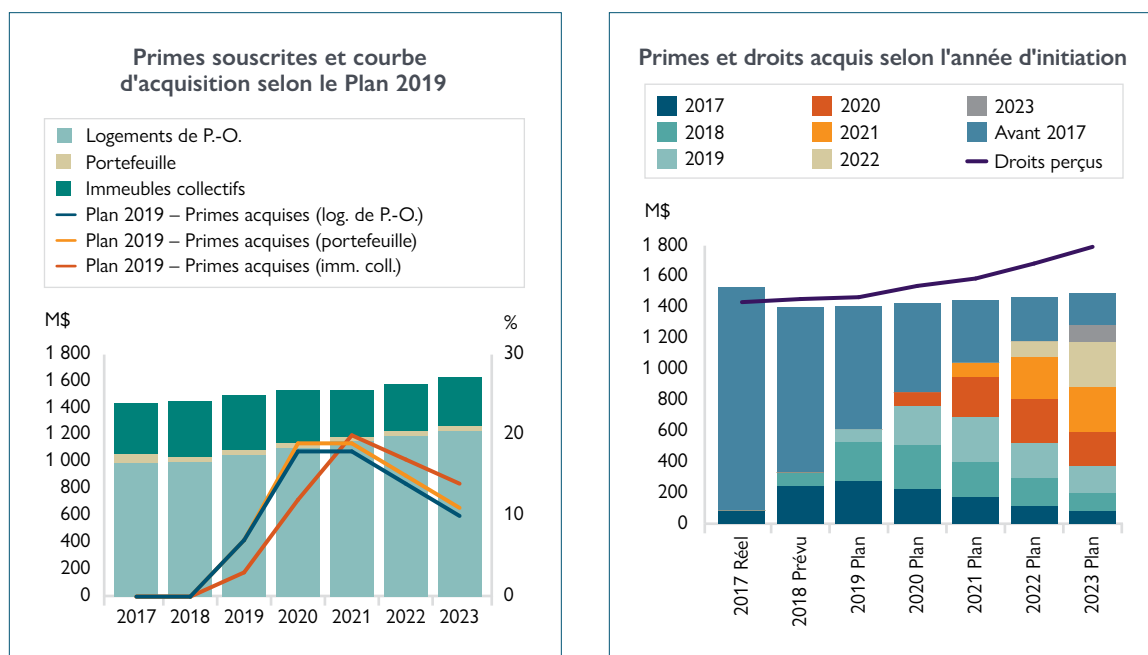
(En millions, sauf indication contraire)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan approuvé	2019 Plan modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Volume d'assurance prêt hypothécaire								
Contrats d'assurance en vigueur	480 000	466 672	456 556	437 673	425 390	417 284	415 450	417 510
Volume d'assurance (nombre de logements)	294 899	285 074	246 981	250 830	243 403	244 208	243 080	240 220
Volume d'assurance (dollars)	53 569	53 310	48 197	49 316	50 500	52 771	54 337	55 622
Primes et droits perçus (total)	1 438	1 484	1 497	1 703	1 745	1 753	1 909	1 761

Les primes et droits acquis devraient reculer en 2018 étant donné la révision des courbes d'acquisition, qui reflète la tendance récente des règlements selon laquelle la constatation des produits est différée aux exercices ultérieurs. Les primes et droits acquis plus élevés pendant les exercices ultérieurs s'expliquent aussi par le volume d'assurance (en dollars) supérieur aux projections et les hausses des tarifs de l'assurance de portefeuille le 1^{er} janvier 2017 et le 11 avril 2018. À court terme, notre volume d'assurance pour immeubles collectifs devrait continuer à croître en raison de notre participation accrue sur les principaux segments du marché locatif, ainsi que des assouplissements concernant le logement abordable et de la faiblesse des taux d'intérêt.

Les produits de placements devraient diminuer en 2019 puisque des placements ont été vendus en 2018 aux fins des paiements de dividendes au gouvernement du Canada, mais ils devraient recommencer à s'accroître par la suite, car les réinvestissements seront effectués à des rendements supérieurs.

Les règlements d'assurance devraient être plus élevés en 2018 qu'en 2017 puisqu'une baisse du taux de chômage au Canada et une diminution du volume de prêts assurés avaient entraîné un ajustement de la provision en 2017. Les règlements sont ensuite appelés à diminuer sur l'horizon de planification en raison des perspectives économiques favorables et des changements récents de la réglementation, qui réduisent le risque de notre portefeuille.

Les charges opérationnelles montrent initialement une croissance en 2019 en raison des montants que nous devons investir dans la technologie et la transformation du milieu de travail, et aussi de l'adoption de l'IFRS 17. Cependant, elles affichent une tendance à la baisse à compter de 2020, car ces investissements auront été mis en application. Les droits payables au gouvernement du Canada⁴ pour la garantie de nos activités d'assurance prêt hypothécaire augmentent de façon continue sur l'horizon de planification : ils passeront de 41 millions de dollars en 2018 à 53 millions de dollars d'ici 2023.



Financement hypothécaire

(En millions)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
Droits de demande et de cautionnement acquis	384	470	564	627	665	711	733
Produits d'intérêts nets	8	8	8	8	8	8	8
Produits de placements	48	62	80	90	99	104	107
Autres produits	5	(6)	(8)	(12)	(5)	-	1
Total des produits	445	534	644	713	767	823	849
Charges opérationnelles	51	66	68	70	71	71	70
Total des charges	51	66	68	70	71	71	70
Résultat avant impôt	394	468	576	643	696	752	779
Impôt sur le résultat	99	117	144	161	174	188	195
Résultat net¹	295	351	432	482	522	564	584

¹ Depuis 2018, les frais d'émission de la FCH sont maintenant présentés au montant net, ce qui entraîne une baisse égale des autres produits et des charges opérationnelles.

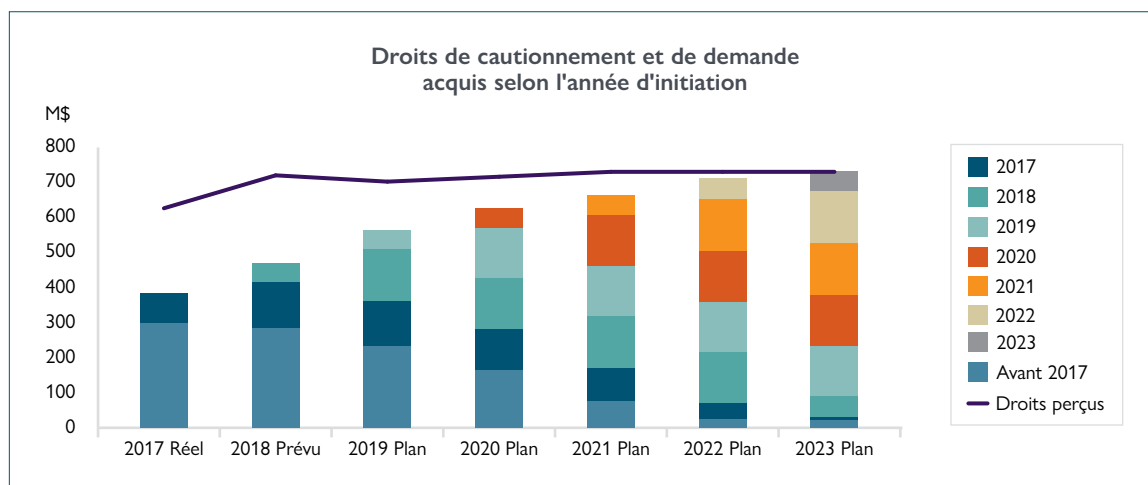
⁴ Les droits à payer au gouvernement du Canada, entrés en vigueur en 2014, sont payés annuellement en fonction des volumes de l'exercice précédent et sont imputés aux résultats selon la courbe d'acquisition applicable.

(En millions, sauf indication contraire)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
Volume de titrisation							
Cautionnements en vigueur ¹	477 000	499 000	521 000	488 000	511 000	491 000	496 000
TH LNH	244 000	265 000	277 000	244 000	265 000	249 000	251 000
OHC	233 000	234 000	244 000	244 000	246 000	242 000	245 000
Total des titres cautionnés par exercice	167 231	175 000	180 000	185 000	190 000	190 000	190 000
TH LNH	127 231	135 000	140 000	145 000	150 000	150 000	150 000
OHC	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Total des droits de cautionnement et de demande perçus	627	722	704	718	732	732	732
TH LNH du marché	479	577	559	573	587	587	587
OHC	148	145	145	145	145	145	145

¹ Pour 2018, le ministre des Finances a approuvé des plafonds de 135 milliards de dollars pour les nouveaux cautionnements pour le Programme des TH LNH et de 40 milliards pour le Programme des OHC, soit 175 milliards de dollars au total pour nos activités de titrisation. Les plafonds des cautionnements projetés devront être approuvés par le ministre des Finances.

Le total des produits est appelé à augmenter sur l'horizon de planification, essentiellement en raison de la hausse des volumes de TH LNH cautionnés qui a suivi la modification apportée à la politique en juillet 2016 : des droits de cautionnement s'appliquent dorénavant aux TH vendus à la FCH, et ces droits ont fait monter le plafond des cautionnements pour les prochains exercices. Par ailleurs, l'augmentation du seuil des droits de cautionnement des TH LNH plus élevés en 2016 et en 2017 explique en partie pourquoi les droits de cautionnement sont supérieurs aux projections.

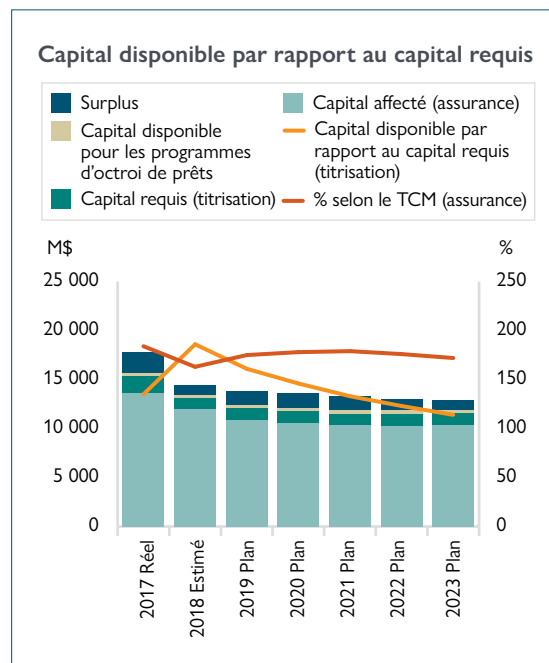
Le total des charges montre d'abord une hausse au début sur l'horizon de planification, principalement parce que les droits à payer au gouvernement du Canada sont supérieurs en raison de l'augmentation de la hausse du volume de TH LNH cautionnés et des droits perçus.



NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Les trois principales activités opérationnelles de la SCHL contribuent au total des capitaux propres du Canada. Leur répartition par activité est présentée ci-dessous.

Le capital excédentaire est réduit puisqu'il est maintenant distribué au gouvernement du Canada sous forme de dividendes. L'adoption, le 1^{er} janvier 2017, des lignes directrices sur les exigences de capital du BSIF pour les assureurs hypothécaires s'est traduite par une hausse du capital requis (capital affecté). À compter du 1^{er} janvier 2019, la SCHL sera assujettie à la ligne directrice TSAH, laquelle devrait entraîner la diminution du capital requis au moment de la transition, puis une augmentation sur l'horizon de planification.



Aide au logement

(En millions)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan approuvé	2019 Plan modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Résultats non distribués	93	113	166	166	251	277	278	309
Réserve ¹	116	105	93	113	130	144	150	150
Capital disponible	209	218	259	279	381	421	428	459
Capital d'apport	25	25	25	25	25	25	25	25
Total du capital	234	243	284	304	406	446	453	484

¹ En vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL, la réserve est maintenue pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et du risque de crédit lié aux prêts non garantis. Cette réserve est assujettie à un plafond prescrit par la loi de 240 millions de dollars.

Le capital des activités d'aide au logement comprend le capital disponible des activités d'octroi de prêts et le capital d'apport. Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques qui exigeraient qu'une réserve de capital soit constituée pour les couvrir. Le capital des activités d'octroi de prêts comprend la réserve et les résultats non distribués.

La réserve sert à gérer le risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et le risque de crédit lié aux prêts non garantis, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Elle est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars et tout montant excédentaire doit être versé au receveur général du Canada. Les résultats non distribués absorbent les fluctuations latentes de la juste valeur et les gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées.

Les fluctuations annuelles du capital des activités d'aide au logement sont directement liées au résultat global. Le capital disponible affiche une tendance générale à la hausse pour les cinq prochains exercices, en raison surtout des gains qui devraient se matérialiser à la suite de la réévaluation des régimes de retraite de la SCHL qui découle de l'augmentation des taux d'actualisation et de rendement.

Activités commerciales

Assurance prêt hypothécaire

(En millions, sauf indication contraire)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan approuvé	2019 Plan modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Cumul des autres éléments du résultat global	477	(131)	(207)	(214)	(184)	(146)	(132)	(105)
Résultats non distribués affectés	13 171	12 079	11 104	10 870	10 511	10 360	10 545	10 928
Capital affecté	13 648	11 948	10 897	10 656	10 327	10 214	10 413	10 823
Résultats non distribués non affectés	1 549	-	693	1 077	1 313	1 374	1 132	781
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	15 197	11 948	11 590	11 733	11 640	11 588	11 545	11 604
Moins les actifs ayant des exigences de capital de 100 %	(10)	(13)	(24)	(24)	(80)	(120)	(134)	(182)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	15 187	11 935	11 566	11 709	11 560	11 468	1 411	11 422
Niveau de capital interne de la SCHL	155 %	155 %	155 %	155 %	155 %	155 %	155 %	155 %
Niveau de capital immobilisé (niveau de capital opérationnel) ¹	165 %	165 %	165 %	165 %	165 %	165 %	165 %	165 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	184 %	163 %	175 %	181 %	185 %	185 %	180 %	174 %
Capital excédentaire des activités d'assurance prêt hypothécaire disponible pour une déclaration de dividende ²	4 675	4 000	1 320	1 320	1 320	1 320	1 320	1 320

¹ Nous affectons du capital (résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global) en fonction du niveau de capital opérationnel de 165 %.

² Le capital excédentaire disponible pour une déclaration de dividende est fondé sur un certain nombre d'hypothèses, et les montants dans le tableau ci-dessus et ailleurs dans le présent Plan sont présentés sous réserve des critères définis dans notre proposition de dividendes, qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

À des fins de gestion du capital et selon ce que la Loi sur la SCHL et la LNH prévoient, nous considérons que notre capital disponible correspond au total des capitaux propres du Canada affecté aux activités d'assurance prêt hypothécaire, moins les actifs auxquels s'applique un capital de 100 %. Le capital affecté est fondé sur notre politique de gestion du capital, qui a été approuvée par le Conseil d'administration et qui est conforme aux lignes directrices du BSIF, que nous suivons volontairement.

À compter du 1^{er} janvier 2019, la SCHL sera assujettie au Test de suffisance du capital des assureurs hypothécaires (TSAH) qui s'applique aux sociétés d'assurance prêt hypothécaire canadiennes. Le TSAH regroupe la *Ligne directrice A – Test du capital minimal et les Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales* (« Préavis ») entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre du TSAH, le BSIF a augmenté de 5 % le facteur de la formule de calcul des exigences de capital réglementaires applicables au pointage de crédit et a haussé le risque opérationnel de 1 %, en plus de confirmer le recours aux pointages de crédit affichés à la conclusion des prêts. Le recours aux pointages de crédit affichés à la conclusion des prêts devrait réduire le capital requis au moment de la transition le 1^{er} janvier 2019, pour le faire augmenter ensuite sur l'horizon de planification.

La simulation de crise et l'évaluation de la suffisance du capital à l'échelle de la Société ont confirmé que notre niveau interne et notre niveau de fonctionnement se situent, respectivement, à 155 % et 165 % du capital minimal requis; le niveau de capital minimal réglementaire prescrit par le BSIF est de 150 %.

Le capital des activités d'assurance prêt hypothécaire devrait demeurer stable sur l'horizon de planification. Consultez la section portant sur l'assurance prêt hypothécaire dans les notes complémentaires sur le bilan consolidé pour en savoir plus.

Financement hypothécaire

(En millions, sauf indication contraire)	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
Cumul des autres éléments du résultat global	(23)	(78)	(119)	(92)	(70)	(62)	(59)
Résultats non distribués affectés	1 747	1 278	1 319	1 292	1 270	1 262	1 259
Capital affecté	1 724	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Capital non affecté	612	1 031	729	549	399	274	168
Total du capital disponible des activités de titrisation	2 336	2 231	1 929	1 749	1 599	1 474	1 368
Ratio du capital disponible sur le capital requis	135 %	186 %	161 %	146 %	133 %	123 %	114 %
Capital excédentaire des activités de titrisation disponible pour une déclaration de dividende ¹	-	350	700	700	700	700	700

¹ Le capital excédentaire disponible pour une déclaration de dividende est fondé sur un certain nombre d'hypothèses, et les montants dans le tableau ci-dessus et ailleurs dans le présent Plan sont présentés sous réserve des critères définis dans notre proposition de dividendes, qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

Le capital minimal requis pour les activités de titrisation devrait être supérieur à notre capital selon le dispositif ORSA et un plancher de fonds propres qui est équivalent aux besoins de liquidités pouvant soutenir le cautionnement de paiement périodique du plus important risque lié à une même contrepartie. En août 2018, le Conseil a approuvé notre évaluation modifiée de la suffisance du capital pour les activités de titrisation, ce qui a fait diminuer le montant du capital affecté.

Le niveau interne et le niveau de fonctionnement ont été fixés, respectivement, à 105 % et 110 % du capital minimal requis et concordent avec notre appétit pour le risque.

La mise en œuvre de notre processus ORSA pour les activités de titrisation en novembre 2018 a entraîné une baisse de notre capital affecté et une hausse de notre capital excédentaire. Le capital des activités de titrisation devrait diminuer sur l'horizon de planification en raison des paiements de dividendes. Consultez les notes complémentaires sur le financement hypothécaire pour en savoir plus.

Tableau 3 : États financiers consolidés – État des flux de trésorerie
(En millions de dollars canadiens)

Description	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan approuvé	2019 Plan modifié	2020 Plan modifié	2021 Plan modifié	2022 Plan modifié	2023 Plan modifié
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles								
Résultat net	1 803	1 374	1 406	1 489	1 615	1 717	1 803	1 876
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles								
Amortissement des primes et des escomptes sur les instruments financiers	144	16	9	9	6	7	5	2
(Gains) pertes nets sur les instruments financiers	(116)	74	39	39	39	14	(4)	(18)
Gains nets latents pour les immeubles de placement	(90)	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur le résultat différé	57	(5)	12	13	65	54	40	53
Variation des actifs et passifs opérationnels								
Instruments dérivés	32	9	50	49	27	14	9	7
Intérêts courus à recevoir	-	(30)	(87)	(91)	(67)	(118)	(92)	(70)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	(67)	(174)	-	-	-	-	-	-
Débiteurs et autres actifs	(68)	(129)	(60)	(60)	(29)	2	23	9
Créditeurs et autres passifs	13	77	110	146	44	(26)	(25)	(4)
Intérêts courus à payer	3	88	130	131	94	133	98	73
Provision pour règlements	(99)	(31)	(41)	(123)	(46)	(44)	(28)	(20)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	(63)	13	(16)	(16)	20	7	(4)	(6)
Primes et droits non acquis	123	384	203	208	229	205	172	151
Autres	20	133	77	270	153	173	224	223
Prêts								
Remboursements	30 836	40 153	31 827	31 839	41 031	38 610	45 017	39 750
Décaissements	(40 373)	(40 629)	(41 447)	(41 264)	(41 401)	(38 777)	(44 701)	(39 496)
Emprunts								
Remboursements	(32 839)	(40 502)	(32 158)	(32 230)	(41 401)	(38 777)	(44 701)	(39 496)
Émissions	42 386	41 415	43 316	43 450	43 341	43 265	43 171	43 256
	1 702	2 236	3 370	3 859	2 673	2 200	2 842	3 076
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement								
Placements en valeurs mobilières								
Ventes et échéances	8 352	10 964	6 739	6 400	6 456	5 732	4 783	3 997
Achats	(8 119)	(7 240)	(7 901)	(7 965)	(7 041)	(6 063)	(5 639)	(5 049)
Immeubles de placement								
Acquisitions		-	-	-	-	-	-	-
Cessions	22	-	-	-	-	-	-	-
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	17	-	-	-	-	-	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(407)	(47)	-	-	-	-	-	-
	(135)	3 677	(1 162)	(1 565)	(585)	(331)	(856)	(1 052)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement								
Dividendes potentiels payés ¹	(2 675)	(6 000)	(2 020)	(2 020)	(2 020)	(2 020)	(2 020)	(2 020)
	(2 675)	(6 000)	(2 020)	(2 020)	(2 020)	(2 020)	(2 020)	(2 020)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 108)	(87)	188		15	(142)	11	84
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Début de l'exercice	1 995	887	800	800	1 074	1 142	991	957
Clôture de l'exercice	887	800	988	1 074	1 142	991	957	961
Représentés par								
Trésorerie	3							
Équivalents de trésorerie	884	800	988	1 074	1 142	991	957	961
	887	800	988	1 074	1 142	991	957	961
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles								
Intérêts encaissés pendant l'exercice	5 592	6 291	6 477	6 476	7 040	7 449	7 913	8 524
Intérêts payés pendant l'exercice	4 767	5 515	5 786	5 879	6 405	6 785	7 217	7 789
Dividendes encaissés pendant l'exercice	46	31	21	21	20	20	19	19
Impôt sur le résultat payé pendant l'exercice	435	461	284	(106)	(169)	(234)	(235)	(227)

¹ Les dividendes potentiels payés dépendent du capital excédentaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aide au logement

Nos flux de trésorerie sont en grande partie générés par nos activités d'octroi de prêts. La SCHL consentira un grand nombre de prêts sur l'horizon de planification 2019-2023 en raison de l'initiative FCLL, du FNCIL, de l'IAPP et du FAFPHP; on s'attend à ce que les décaissements liés aux prêts dépassent de beaucoup les remboursements pendant cette période. Les flux de trésorerie générés par les activités d'emprunt devraient augmenter considérablement pendant la même période et pour la même raison.

Le financement excédentaire détenu par la SCHL à la suite de ses activités d'octroi de prêts est investi jusqu'à ce qu'il soit nécessaire. Le volume de nos activités d'investissement devrait aussi grandement augmenter sur l'horizon de planification en raison des programmes d'octroi de prêts susmentionnés. Les entrées et sorties nettes de trésorerie fluctuent d'un exercice à l'autre en raison des différences temporelles entre les avances de fonds et les remboursements, ce qui pourrait entraîner un surplus ou une insuffisance de fonds pendant un exercice donné.

Activités commerciales

Assurance prêt hypothécaire

Les primes et droits perçus sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire, qui se chiffraient à 1 438 millions de dollars à la clôture de l'exercice, au 31 décembre 2017, devraient augmenter sur l'horizon de planification. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels et du volume d'assurance généré par la hausse des prix des logements et partiellement contrebalancée par la diminution des tarifs de primes d'assurance de portefeuille. Cette hausse des primes perçues devrait faire augmenter les droits payés au gouvernement du Canada. Les règlements payés, qui se chiffraient à 329 millions de dollars en 2017, devraient atteindre 342 millions de dollars en 2018 à la suite de la hausse de l'indice des prix des logements et des taux d'intérêt et à une baisse par la suite sur l'horizon de planification, une vigueur persistante de l'économie et des tendances nationales en matière d'emploi étant à prévoir.

Les dividendes de 6 milliards de dollars payés en 2018, dont un dividende exceptionnel de 2 milliards déclaré en 2017 en plus des dividendes trimestriels de 1 milliard de dollars en 2018, devraient baisser pour se fixer à 1,3 milliard par année, à mesure que nous gérons notre capital de façon à ce qu'il se rapproche davantage de notre cible selon le TCM, qui se situe entre 165 % et 175 %.

Financement hypothécaire

La planification des flux de trésorerie pour les activités de titrisation dépend des besoins de liquidités pouvant soutenir le cautionnement de paiement périodique du plus important risque lié à une même contrepartie. Des droits de cautionnement et de demande étant imposés sur les TH LNH et les OHC, les droits perçus sont investis selon notre répartition stratégique de l'actif. Le rendement des placements contribue également à la fluctuation globale de notre situation de trésorerie.

ANNEXE E – INCIDENCE D’UN SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Le scénario défavorable a pour objet de reproduire un scénario économique plus probable qui pourrait survenir pendant un cycle régulier d’activité de 10 à 15 ans, tandis que la simulation de crise⁵ est effectuée pour imposer une pression sur le capital en fonction de scénarios plus graves, mais moins probables.

Le scénario de base du Plan d’entreprise 2019-2023 cadre avec un environnement économique relativement stable. Cependant, étant donné la durée historique des cycles conjoncturels au Canada, il faut tenir compte de l’effet que pourrait avoir une éventuelle récession sur l’horizon de planification. Nous avons analysé les données historiques de plusieurs récessions survenues entre 1980 et 2010. Pour le présent Plan d’entreprise, la direction a choisi un scénario défavorable fondé sur les données historiques de la crise financière de 2008. Cette décision est fondée sur l’opinion qu’un futur ralentissement économique semblable au scénario de 2008 est probable, étant donné les changements économiques survenus au cours des dernières décennies.

Le scénario défavorable présume qu’à compter du quatrième trimestre de 2018, l’économie canadienne fera face à des incidences économiques semblables à celles qui ont été observées en 2008. Ce scénario prévoit une augmentation du taux de chômage, du creux au sommet, de 2 points de pourcentage⁶, tandis que les prix MLS[®] corrigés de l’inflation devraient augmenter de 22 %⁷ pendant la même période. Les incidences de ce scénario sont expliquées en détail ci-après. Ce scénario a été élaboré sur la base de récessions antérieures; cependant, les incidences sur le taux de chômage et le risque de défaut découlant du protectionnisme commercial américain et de la renégociation de l’ALENA pourraient aller au-delà de la portée de notre analyse.

APPLICATION AUX ACTIVITÉS DE LA SCHL

Ce scénario défavorable s’applique à nos activités d’assurance prêt hypothécaire. Avec ce scénario, on s’attend à une augmentation de 36 % du cumul des règlements sur l’horizon de planification, mais le résultat net annuel devrait se situer entre 800 millions de dollars et 1,2 milliard de dollars étant donné que, selon les projections du scénario de base du Plan d’entreprise, le nombre de demandes de règlement serait relativement inférieur. Pour qu’un volume de demandes de règlement ait une incidence considérable sur notre rentabilité et notre capital, il faudrait à la fois une forte augmentation du taux de chômage et une forte diminution des prix des logements, un phénomène qui n’avait pas été observé au cours de la crise financière de 2008.

⁵ Consultez l’Annexe J - Simulation de crise pour en savoir plus.

⁶ Le taux de chômage a atteint son creux de 6,6 % au quatrième trimestre de 2008 et son sommet de 8,6 % au troisième trimestre de 2009.

⁷ Le prix moyen des logements au quatrième trimestre de 2008 était d’environ 250 000 \$, et il a continué d’augmenter pour se fixer à 322 000 \$ au quatrième trimestre de 2013.

Après la crise financière de 2008-2009, la SCHL a vu augmenter sa part du marché de l'assurance, son principal concurrent ayant choisi de consolider ses activités aux États-Unis. Ce scénario présume que le concurrent du secteur privé a réduit ses activités à un niveau semblable en 2008-2009, permettant une augmentation de la part de marché qui atteint un sommet de 70 %⁸ au deuxième trimestre de 2020. Le choc possible sur les taux d'intérêt est moins prononcé, freinant ainsi l'augmentation des volumes d'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs.

On ne s'attend à aucune répercussion sur les activités d'aide au logement. La demande de produits de titrisation devrait continuer de permettre l'atteinte du plafond établi par le ministère des Finances, lequel est beaucoup plus élevé qu'en 2008.

Les incidences présentées dans le tableau qui suit découlent d'une diminution du résultat net attribuable à l'accroissement des pertes sur règlements.

RÉSUMÉ DES INCIDENCES

(En millions, sauf indication contraire)	Plan d'entreprise	Scénario défavorable	Écart
Total des capitaux propres du Canada (2023)	12 896	12 823	(73)
Cumul du résultat net (jusqu'en 2023)	8 026	7 938	(88)
Cumul des prêts sur règlements (jusqu'en 2023)	1 298	1 803	505
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (2023) (% selon le TCM)	175 %	165 %	(10) pts
Taux de chômage (2018 à 2023)	6,04 %	7,30 %	1,26 %
Prix moyen des logements (2018 à 2023)	309 558 \$	285 718 \$	(23 840 \$)
Taux hypothécaire à cinq ans (2018 à 2023)	4,91 %	4,60 %	(0,31 %)

⁸ Diminution présumée d'une ampleur équivalente de la part de marché (la part de marché de Canada Guaranty était de 3 % en 2008 et de 15 % en 2018).

ANNEXE F – STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA SCHL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion de nos affaires et de la conduite de nos activités conformément aux lois applicables et aux règlements administratifs de la Société. Dans le cadre de sa fonction de gérance, le Conseil d'administration établit l'orientation stratégique de la Société à l'appui des politiques et priorités du gouvernement; il garantit l'intégrité et la pertinence des politiques, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de la Société; il veille à ce que les principaux risques auxquels la Société est exposée soient identifiés et gérés; il évalue et surveille le rendement et les résultats. Le Conseil d'administration a pour devoir de protéger les intérêts à court et à long terme de la Société, d'en préserver les actifs et d'agir avec prudence et professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil d'administration se compose d'un président, du président et premier dirigeant de la SCHL, du sous-ministre du ministre responsable de la SCHL, du sous-ministre des Finances et de huit autres administrateurs nommés par le ministre avec l'approbation du gouverneur en conseil. Les chartes du Conseil et de ses comités (audit; régie de la Société et nomination; ressources humaines, gestion des risques; logement abordable et fiduciaires de la Caisse de retraite) se trouvent sur notre site Web (<https://www.cmhc-schl.gc.ca>). Le Conseil se réunit au moins cinq fois par année et tient une assemblée publique annuelle.

Afin de relever les occasions d'améliorer le rendement du Conseil et de former et de perfectionner les administrateurs, le Conseil fait l'objet de deux types d'évaluations annuelles, effectuées généralement en alternance. Une année, on procède à une évaluation par les pairs et l'autre, à une évaluation globale de l'efficacité du Conseil au moyen d'une comparaison avec les conseils d'administration d'autres sociétés d'État et institutions financières.

RÉMUNÉRATION ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

1^{er} janvier 2018 – 31 août 2018

Présence aux réunions

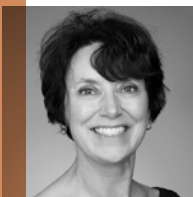
Membre	Rémunération	Comités*						
		Conseil d'administration	Régie et nomination	Vérification	Ressources humaines	Gestion des risques	Logement abordable	Fiduciaires de la Caisse de retraite
Robert P. Kelly	Note ¹	1/5	1/4	0/3	1/4	0/3	0/3	-
Evan Siddall	s.o.	5/5	4/4	2/3	3/4	2/3	2/3	1/2
Derek Ballantyne	25 742,50	5/5	4/4	3/3	4/4	3/3	3/3	-
Louise Poirier-Landry	1 050	1/5	-	-	-	-	-	-
Navjeet (Bob) Dhillon	10 100	4/5	-	3/3	-	-	3/3	-
Peter Sharpe	7 850	4/5	3/4	2/3	3/4	2/3	2/3	-
Bruce Shirreff	10 850	5/5	4/4	-	4/4	3/3	2/3	-
**Louise Levonian	s.o.	5/5	3/4	-	2/4	-	3/3	-
**Paul Rochon	s.o.	4/5	-	2/3	-	2/3	-	-
Dana Ades-Landy	12 000	5/5	4/4	3/3	4/4	3/3	2/3	-
Janice Abbott	11 350	5/5	4/4	3/3	4/4	3/3	3/3	-
Anne Giardini	14 080	5/5	4/4	3/3	3/4	3/3	2/3	1/2
Linda Morris	12 600	5/5	2/4	3/3	4/4	2/3	3/3	-

* Le tableau indique toutes les présences aux réunions des comités, que l'administrateur soit membre ou non du comité.

**Participation du membre ou du délégué.

¹ Note : En janvier 2016, M. Kelly a renoncé à toute indemnité quotidienne jusqu'à nouvel ordre.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Janice Abbott

Présidente du Comité sur
le logement abordable
(14 décembre 2017 –
13 décembre 2020)



Louise Levonian

Sous-ministre de l'Emploi
et du Développement social
(mandat terminé le
3 septembre 2018)



Derek Ballantyne

Président du Conseil
d'administration
(29 avril 2018 – 28 avril 2023)



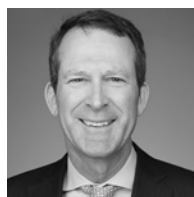
Linda Morris

(14 décembre 2017 –
13 décembre 2021)



Navjeet (Bob) Dhillon

(5 février 2015 – 4 février 2019)



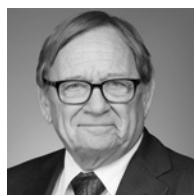
Paul Rochon

Sous-ministre des Finances



Graham Flac

Sous-ministre de l'Emploi
et du Développement social
(à compter du 9 octobre 2018)



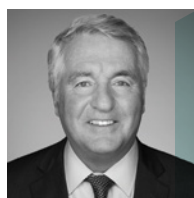
Peter Sharpe

Président du Comité
des ressources humaines
(5 février 2015 – 4 février 2019)



Anne Giardini

Présidente du conseil
des fiduciaires de
la Caisse de retraite
(2 janvier 2018 – 1^{er} janvier 2022)



Bruce Shirreff

Vice-président du
Conseil d'administration
Président du Comité
de gestion des risques
(30 janvier 2018 – 29 janvier 2021)



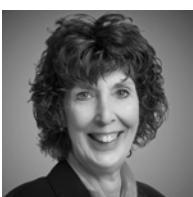
Dana Ades Landy

Présidente du Comité
de vérification
(30 janvier 2018 – 29 janvier 2022)



Evan Siddall

Président et premier dirigeant



Louise Poirier-Landry

(30 janvier 2014 – 29 janvier 2018)

HAUTE DIRECTION

MEMBRES DU COMITÉ DE LA HAUTE DIRECTION



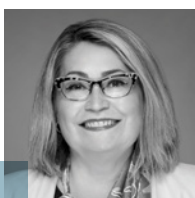
Evan Siddall

Président et premier dirigeant
Evan a travaillé pour quelques-unes des plus grandes banques d'investissement du monde au Canada et aux États-Unis. Il a aussi travaillé à la Banque du Canada pendant la crise financière mondiale; il y a dirigé les efforts visant à créer une infrastructure financière capable de contrer les risques systémiques. Depuis qu'il s'est joint à la SCHL en 2014, il a mené une transformation pour rendre l'organisation plus performante et innovatrice et lui permettre d'être au cœur d'un système de logement de classe mondiale.



Deborah Greenberg

Chef des affaires juridiques et secrétaire générale
Deborah est une spécialiste du droit commercial et de la gouvernance qui a occupé des rôles consultatifs auprès des cadres dans des organisations du secteur privé avant de se joindre à la SCHL en 2017. Elle a la responsabilité d'établir le cadre de gouvernance et le cadre juridique pour l'ensemble des activités de la Société et en dirige le Secrétariat général.



Fatima Barros

Vice-présidente, Audit et Évaluation
Ayant à son actif plus de 30 ans d'expérience dans différents secteurs d'activité de la SCHL, Fatima est la personne toute désignée pour occuper le rôle de vice-présidente, Audit et Évaluation. Elle supervise les audits internes de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles, ainsi que les évaluations régulières de la pertinence et de l'efficacité des initiatives, politiques et programmes de la SCHL.



Charles MacArthur

Premier vice-président, Aide au logement
À la SCHL depuis plus de 20 ans, Charlie a eu l'occasion de travailler dans tous les coins du pays et d'approfondir sa compréhension des marchés de l'habitation. Il dirige l'équipe responsable de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement.



Romy Bowers

Chef des activités commerciales
Romy s'est jointe à la SCHL en 2015 forte de plus de 15 ans d'expérience auprès des plus importantes institutions financières du secteur privé. Après avoir récemment dirigé les activités liées aux risques de la SCHL, elle contribue maintenant aux activités commerciales de l'organisation grâce à ses connaissances et à sa compréhension supérieures de la clientèle.



Paul Mason

Dirigeant principal de l'information
Paul s'est joint à la SCHL en 2016 fort d'une expérience de plus de 20 ans à la tête des activités de TI pour des sociétés financières et technologiques de renom. Il dirige la transformation technologique et opérationnelle de la SCHL.



Steven Mennill

Chef de la gestion des risques et chef de la conformité
L'expérience de Steve à la SCHL et son expertise en urbanisme et en économie convergent pour en faire l'une des principales autorités en matière de logement au Canada. Steve est à la SCHL depuis 25 ans. Il a notamment participé activement à la réponse du Canada à la récession mondiale de 2008-2009. Il dirige maintenant l'initiative de gestion des risques de la SCHL.



Michel Tremblay

Premier vice-président, Politiques et Recherche
La carrière de Michel est caractérisée par des rôles de haut niveau dans des domaines comme la finance et la technologie. Il s'est joint à la SCHL en 2005 et a fait partie intégrante de la conception de la Stratégie nationale sur le logement. Il dirige maintenant les efforts visant à moderniser et à soutenir les capacités d'analyse de données et de recherche de la SCHL pour appuyer des politiques fondées sur les données.



Marie-Claude Tremblay

Première vice-présidente, Personnes et Stratégie
Au cours de sa carrière dans la fonction publique, Marie-Claude a occupé des rôles dans plusieurs ministères fédéraux et des postes supérieurs à la SCHL, où elle est entrée en 2010. Dans son rôle actuel, elle aligne la stratégie de la SCHL sur les gens qui en font partie, en supervisant l'élaboration de la stratégie, les ressources humaines et les relations publiques.



Lisa Williams

Chef des finances
Avant de se joindre à la SCHL en 2003, Lisa audita des sociétés d'État pour le vérificateur général du Canada. Son leadership dans les opérations d'assurance des immeubles collectifs, y compris en tant que vice-présidente, Opérations d'assurance – Immeubles collectifs (2016), a contribué à la santé financière de l'organisation. Elle dirige maintenant l'équipe des finances de la SCHL.

MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION

Mark Chamie

Vice-président, Marchés financiers

Kathleen Devenny*

Vice-présidente, Planification et analyse financières

Nathalie Fredette

Vice-présidente, Opérations d'assurance

Christina Haddad

Vice-présidente, Relations publiques

Steffan Jones*

Vice-président, Stratégie et Excellence organisationnelle

Nadine Leblanc

Chef adjointe de la gestion des risques

Neil Levecque

Vice-président, Stratégie technologique, et directeur des données

Audrey Moritz

Vice-présidente, Marché de l'habitation et Indicateurs du logement

Caroline Sanfaçon

Vice-présidente, Prêts et investissements – Logement abordable

Carla Staresina

Vice-présidente, Gestion des relations avec les clients

Debbie Stewart

Vice-présidente, Gestion des solutions clients – Logement abordable

Glen Trevisani

Vice-président, Opérations d'assurance – Immeubles collectifs

Anik Génier

Chef de cabinet du président et premier dirigeant

* coprésidents du Comité de gestion

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants. Par principaux dirigeants, on entend les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités, à savoir les membres du Conseil d'administration, ainsi que les membres suivants de la haute direction : le président et premier dirigeant, le chef des finances, le chef de la gestion des risques, le dirigeant principal de l'information et les premiers vice-présidents. En tout, il s'agit de 16 personnes.

(En milliers)	2017			2016		
	Conseil d'administration	Autres principaux dirigeants	Total	Conseil d'administration	Autres principaux dirigeants	Total
Avantages à court terme	107	3 986	4 093	130	4 734	4 864
Avantages postérieurs à l'emploi	-	682	682	-	805	805
Total	107	4 668	4 775	130	5 539	5 669

ANNEXE G – RÉSULTATS ET ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT

LIVRAISON ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS : ENGAGEMENT DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL

Nom de l'initiative : Plan d'entreprise 2019-2023 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, y compris le Plan d'emprunt, le Budget de fonctionnement et le Budget des dépenses en capital pour 2019

Nom de l'organisation : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Description : La SCHL veut faire approuver son Plan d'entreprise 2019-2023, y compris le Plan d'emprunt, le Budget de fonctionnement et le Budget des dépenses en capital pour 2019. Le plan énonce les activités de la SCHL en appui de son mandat.

Suivi des résultats :

Résultats à court terme

Produit(s)/résultat(s) (c.-à-d. relevant directement du programme/politique/ initiative proposé)	Indicateur(s) de rendement (c.-à-d. mesure pertinente et significative du produit, qualitative ou quantitative)	Cible(s)	Stratégie relative aux données (c.-à-d. source et fréquence)
Les Canadiens ont accès à un logement qui répond à leurs besoins	Nombre de logements faisant l'objet d'un engagement dans le cadre des activités de la SNL menées par la SCHL (cumulatif, d'ici la fin de 2019-2020)	22 600	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Nombre de logements réparés dans le cadre des activités de la SNL menées par la SCHL (cumulatif, d'ici la fin de 2019-2020)	29 700	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Engagements pour la construction de logements (exercice, d'ici la fin de 2019-2020)	3,143 G\$	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Engagements pour la réparation de logements (exercice, d'ici la fin de 2019-2020)	1,388 G\$	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Nombre d'accédants à la propriété aidés (exercice, d'ici la fin de 2019-2020)	20 150	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Nombre de logements pour propriétaires-occupants pour lesquels une aide est projetée (exercice, d'ici la fin de 2019-2020)	150	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Financement supplémentaire pour le logement abordable (sur 3 ans)	100 M\$	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Indice d'efficacité de la main-d'œuvre	75 %	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Indice de maturité du risque	80 %	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Ratio de réaffectation des dépenses	5 %	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
Les intervenants des gouvernements, du secteur et du logement partagent volontiers les données sur le logement	Segments négligés – assurance	9 – 10 %	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Nombre d'ententes de partenariat ciblé signées pour l'échange de données	5	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
Les émetteurs et les prêteurs disposent de sources de financement stables pour l'octroi de prêts hypothécaires	Mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de données	Approbation et financement en place	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Utilisation du plafond annuel pour le cautionnement des nouvelles émissions du Programme de titres hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (TH LNH) et des nouvelles émissions dans le Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC)	≥ 95 %	Données administratives/ rapport annuel

Résultats à moyen terme

Produit(s)/résultat(s) (c.-à-d. relevant directement du programme/politique/ initiative proposé)	Indicateur(s) de rendement (c.-à-d. mesure pertinente et significative du produit, qualitative ou quantitative)	Cible(s)	Stratégie relative aux données (c.-à-d. source et fréquence)
Le secteur de l'habitation au Canada est durable et soutient les collectivités socialement inclusives	Progression vers l'atteinte de l'indice d'inclusion sociale pour le logement	Données de base (Avril 2021)	Enquête sur le logement au Canada (biennale)
	Nombre d'années ajoutées à la durée de vie utile du parc de logements abordables	Données de base (Avril – 2019)	Enquête sur les logements sociaux et abordables – immeubles locatifs (annuelle)
	Nombre de ménages ayant accès à un logement abordable grâce aux nouveaux programmes	Données de base (2019)	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Indice d'innovation	Données de base (2019)	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Indice d'efficacité de la main-d'œuvre	80 % d'ici 2021	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Indice de maturité du risque	85 % d'ici 2021	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Financement supplémentaire pour le logement abordable dépassant les objectifs de la SNL	100 M\$ d'ici 2021	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
Des données exhaustives et pertinentes sur le logement sont disponibles pour la recherche, l'analyse et la prise de décisions	% de programmes nouveaux ou améliorés guidés par des données sur l'expérience vécue	Données de base (2019)	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Taux de recommandation net	Données de base (2019)	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Taux moyen d'utilité	Données de base (2019)	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	% de Canadiens et de partenaires satisfaits selon les normes de service	Données de base (2019)	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Nombre d'ententes de partenariat ciblé signées pour l'échange de données	20 d'ici 2021	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
Les Canadiens ont un accès stable à du crédit hypothécaire à l'habitation.	Auto-adjudication %	100 %	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel
	Taux de prêts garantis ciblés	Données de base (2019)	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel

Résultats à long terme

Produit(s)/résultat(s) (c.-à-d. relevant directement du programme/politique/ initiative proposé)	Indicateur(s) de rendement (c.-à-d. mesure pertinente et significative du produit, qualitative ou quantitative)	Cible(s)	Stratégie relative aux données (c.-à-d. source et fréquence)
Tout le monde au Canada peut se payer un logement qui répond à ses besoins	Réduction des besoins en matière de logement	Réduction ou élimination des besoins en matière de logement pour 530 000 ménages d'ici 2027-2028	Données administratives/ rapport trimestriel
	Taux de difficulté à se trouver un logement	Données de base (2019)	Rapport sur le rendement de la Société/rapport trimestriel

Je, Evan Siddall, en qualité de président et premier dirigeant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, suis tenu de rendre compte au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social de la mise en œuvre du Plan d'entreprise 2019-2023 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), résumé dans la présente annexe. J'atteste que la présente est étayée par une utilisation équilibrée de toutes les informations disponibles et pertinentes sur la mesure du rendement et les évaluations.

Signature de l'administrateur général :



Evan Siddall
Président et premier dirigeant
SCHL-CMHC

ANNEXE H – ATTESTATION DE LA CHEF DES FINANCES

En ma qualité de chef des finances de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, j'ai examiné le *Plan d'entreprise 2019-2023 de la SCHL*, ainsi que les informations à l'appui qui, à mon avis, devaient être examinées, à la date indiquée ci-dessous. Sur la foi de ce processus de revue diligente, je tire les conclusions suivantes :

- 1 La nature et la portée de la proposition sont décrites de manière raisonnable et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers connexes ont été identifiées et sont appuyées, sous réserve des observations suivantes : aucune.
- 2 Les risques importants ayant une incidence sur les besoins financiers, la vulnérabilité des besoins financiers à des changements dans les principales hypothèses et les stratégies d'atténuation des risques connexes ont été communiqués, sous réserve des observations suivantes : aucune.
- 3 Les besoins en matière de ressources financières ont été communiqués et cadrent avec les hypothèses décrites dans la proposition, et les solutions pour limiter les coûts ont été examinées, sous réserve des observations suivantes : aucune.
- 4 Le financement est déterminé et il est suffisant pour répondre aux besoins financiers pour la durée prévue du Plan d'entreprise, sous réserve des observations suivantes, y compris des observations à l'égard des crédits budgétaires qui n'ont pas encore été approuvés : aucune.
- 5 Le Plan d'entreprise et le budget sont conformes aux lois et politiques pertinentes en matière de gestion financière, et les pouvoirs de gestion financière nécessaires sont en place ou sont demandés dans le plan d'entreprise, sous réserve des observations suivantes : aucune.
- 6 Les contrôles financiers clés nécessaires à la mise en œuvre des activités proposées et au soutien continu de la société d'État mère et de ses filiales en propriété exclusive sont en place, sous réserve des observations suivantes : aucune.

Je suis d'avis que les informations financières contenues dans la présente proposition sont, de manière générale, suffisantes pour appuyer la prise de décisions.

Signature de la chef des finances :



Lisa Williams
Chef des finances
SCHL-CMHC

Date :

ANNEXE I – SIMULATION DE CRISE

SIMULATION DE CRISE ET ANALYSE DE SCÉNARIOS

Notre programme annuel de simulation de crise à l'échelle de la Société s'inscrit dans une perspective d'avenir et s'adapte aux nouveaux événements. Il tient compte d'un éventail de risques potentiels dont les probabilités de se produire et d'être graves sont diverses. L'exercice de simulation de crise à l'échelle de la Société en 2018 examine des scénarios défavorables englobant les risques économiques, environnementaux, géopolitiques et technologiques.

Thème de scénario	Texte informatif	Risque
Défaillance financière	Une flambée de la bulle du crédit conduit à une crise de l'endettement des ménages et à la défaillance d'une importante institution financière canadienne.	Économique
Faiblesse prolongée des cours du pétrole	Une offre excédentaire et imprévue entraîne une forte baisse du prix du pétrole, qui demeure dans une fourchette de 20 à 30 \$US le baril pendant environ cinq ans.	Économique
Guerre commerciale mondiale	L'Accord de libre-échange nord-américain est renégocié, et les États-Unis ont entamé une guerre commerciale mondiale, entraînant un ralentissement de l'économie canadienne.	Géopolitique
Cyberattaque des institutions financières canadiennes	Des cyberattaques répétées du système financier canadien minent la confiance dans les institutions financières, perturbent gravement les opérations commerciales et influent négativement sur l'économie canadienne.	Technologique
Tremblement de terre	Un tremblement de terre de forte magnitude perturbe les infrastructures et les services essentiels, et a également des répercussions financières importantes étant donné les dommages subis par les propriétaires et les entreprises.	Environnemental
Éruption volcanique majeure	Une éruption volcanique majeure entraînant des dommages importants, y compris une perturbation de la circulation aérienne et des routes de navigation partout sur la planète. Les pluies de cendres volcaniques endommagent gravement les cultures, ce qui fait augmenter le prix des produits alimentaires.	Environnemental

Résumé des répercussions financières (2018-2027)

En fonction des résultats, les répercussions suivantes ont été déterminées (les résultats ne tiennent pas compte des actions de la direction) :

Assurance :

- ▶ Les cibles de capital actuelles peuvent soutenir les situations de crise sans actions de la direction.
- ▶ Le scénario de simulation de crise financière débouche sur l'augmentation la plus importante de pertes cumulatives.
- ▶ Parmi les actions de la direction dans les situations de crise extrêmement graves, mentionnons le relâchement du paiement des dividendes.

Titrisation :

- ▶ Le scénario de défaillance financière entraîne la plus forte hausse soudaine des volumes, en présumant qu'on s'appuiera sur le programme comme instrument de politique pour fournir des liquidités aux prêteurs.
- ▶ Le scénario de tremblement de terre conduit au plus grand écart dans les actifs investis à liquider.

En millions (sauf indication contraire)	Données de base	Crise financière	Faiblesse prolongée des cours du pétrole	Guerre commerciale mondiale	Cyberattaque	Tremblement de terre	Éruption volcanique majeure
Cumul des pertes sur règlement – Assurance	2 552	8 968	5 014	4 335	4 012	3 742	3 675
Cumul du résultat net – Assurance	11 886	4 876	7 446	8 509	10 556	9 461	9 575
Creux du capital disponible (% selon le TCM, à l'exclusion des mesures transitoires) – Assurance	161,5 %	85,3 %	145,2 %	157,3 %	153,7 %	156,1 %	157,2 %
Cumul du résultat net – Titrisation	6 279	7 179	6 181	6 401	6 392	4 687	6 251
Creux du capital disponible – Titrisation	1 083	1 417	1 145	752	1 240	-290	1 112
Variation du PIB (du sommet au creux)	20,7 %	-4,3 %	-0,2 %	-0,6 %	-2,0 %	-1,5 %	-1,3 %
Sommet du taux de chômage	6,7 %	10,5 %	7,5 %	7,9 %	7,3 %	7,4 %	7,6 %
Variation du prix des logements (du sommet au creux)	53,3 %	-46,7 %	-28,1 %	-23,8 %	-18,0 %	-19,6 %	-19,6 %

En plus, nous effectuons des exercices d'analyse de scénarios du risque opérationnel et des simulations de crise ciblant des secteurs d'activité particuliers. Des exercices d'analyse de scénarios touchant plusieurs secteurs sont menés dans le cadre du programme de simulation de crise de la SCHL, et leurs résultats sont présentés à l'interne à la haute direction et au Conseil. Les résultats des exercices sont utiles pour élaborer des plans efficaces de continuité des activités et de reprise des activités qui permettent à la SCHL de conserver sa capacité de réaliser son mandat.

ANNEXE J – CONFORMITÉ AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES ET POLITIQUES

La SCHL a rehaussé ses politiques et sa structure en ce qui a trait à la fonction du chef de la conformité. Le chef de la conformité, qui est aussi le chef de la gestion des risques (CGR), relève directement du président et premier dirigeant. Le chef de la conformité tient les opérations liées au personnel à part du reste de l'organisation des risques. De plus, le chef de la conformité relève directement du Comité de gestion des risques du Conseil d'administration de la SCHL, et il y a un processus pour un engagement direct avec le Conseil d'administration au besoin, sans la présence d'autres membres de la haute direction.

Notre politique sur la gestion du risque de non-conformité, applicable à l'ensemble de la Société, nous permet de gérer et d'atténuer notre risque de non-conformité. Un avis de conformité est fourni chaque année au Conseil d'administration par rapport aux lois en vigueur et habilitantes de la SCHL ainsi qu'aux autres lois importantes indiquées ci-après.

LOIS EN VIGUEUR ET HABILITANTES

Loi nationale sur l'habitation (LNH) : Les mandats, politiques, plans d'entreprise, manuels, lignes directrices, pouvoirs, accords, analyses stratégiques de portefeuille, contrôles et processus internes de la Société ont été conçus et mis en œuvre pour répondre aux obligations en vertu de la LNH. L'objectif de la LNH est de promouvoir l'abordabilité et le choix en matière d'habitation, d'encourager l'accessibilité à des sources de financement ainsi que la concurrence et l'efficacité dans ce domaine, d'assurer la disponibilité de fonds suffisants à faible coût pour le logement et de contribuer à l'essor du secteur de l'habitation au sein de l'économie nationale.

Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP) : La LGFP définit la façon dont les dépenses du gouvernement sont approuvées, les charges peuvent être acquittées, les recettes obtenues et les fonds empruntés. La partie X concerne les sociétés d'État en particulier. Les mandats, politiques, plans d'entreprise, manuels, lignes directrices, pouvoirs, contrôles et processus internes de la Société ont été conçus et mis en œuvre pour répondre aux obligations en vertu de la LNH.

Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement : Cette loi est notre principale loi habilitante qui détermine comment nos règlements, mandats, politiques, plans d'entreprise, contrôles et processus ont été conçus et mis en œuvre.

AUTRES LOIS IMPORTANTES

Code canadien du travail

Loi canadienne sur les droits de la personne

Loi sur les normes de prestation de pension

Loi sur l'accès à l'information

Loi canadienne antipourriel (LCAP)

Loi sur la concurrence

Loi sur les conflits d'intérêts

Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada

Loi sur les langues officielles

Loi sur la protection des renseignements personnels

Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Loi sur l'équité en matière d'emploi

ANNEXE K – PRIORITÉS ET ORIENTATION DU GOUVERNEMENT

TRANSPARENCE ET GOUVERNEMENT OUVERT

La SCHL appuie cette priorité du gouvernement dans plusieurs domaines, en plus de notre participation au groupe de travail sur le gouvernement ouvert.

Changement organisationnel

Nous avons créé le Groupe de la gouvernance de l'information de la Société, qui relève de notre directeur des données et est soutenu par des représentants de la direction dans l'ensemble de la Société. Les mesures de soutien à notre politique de gestion de l'information comprennent une série de directives relatives à la gestion des données, du contenu et des documents, ainsi qu'une formation obligatoire pour tout le personnel de la SCHL.

Transformation technologique et opérationnelle (TTO)

Dans le cadre de notre TTO, nous mettons en place les normes d'un gouvernement ouvert, dans la mesure où nous utilisons les nouvelles technologies pour remplacer nos anciens systèmes. C'est le cas de la refonte du site Web de la SCHL et de son importante conformité aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web. Pendant que d'autres applications opérationnelles sont reformulées (ou remplacées), les données sous-jacentes seront inventoriées pour déterminer, au besoin, dans quelle mesure elles peuvent être publiées dans le site de données ouvertes du gouvernement du Canada.

Données sur le marché de l'habitation

Nos données sur le marché de l'habitation sont facilement accessibles dans le Portail de l'information sur le marché de l'habitation et offrent ainsi aux Canadiens des renseignements fiables dans ce domaine. Le portail est actualisé dès que les données sont disponibles. Des séries de données chronologiques sont également publiées sur le site des données ouvertes du gouvernement du Canada.

Nous créons de nouveaux produits de données, ce qui nous permet d'étendre l'utilisation de nos propres données (données sur le marché et données financières), et d'y incorporer des données externes grâce à une coopération avec des organisations privées qui produisent aussi des rapports sur les tendances du marché de l'habitation et du crédit hypothécaire. Nous travaillons en étroite collaboration avec Statistique Canada sur la réduction des lacunes en matière de données, le partage de données administratives, et le soutien aux priorités fédérales dans le logement. La SCHL et Statistique Canada ont conclu un protocole d'entente, afin d'accroître les données sur l'habitation et de favoriser l'efficacité des relations entre les organismes.

Stratégie du gouvernement du Canada en matière de données

Nous fournissons de l'orientation sur l'élaboration d'une stratégie de données pour le gouvernement du Canada, afin d'améliorer, à l'échelle du gouvernement, la gouvernance, la surveillance et la gestion des données. Les avantages attendus comprennent l'utilisation appropriée et éthique des données détenues par le gouvernement; la protection des renseignements personnels et confidentiels et la capacité des ministères et organismes à surveiller l'efficacité des politiques, des programmes et des services afin de les rajuster et de les recalibrer continuellement. L'idée derrière cela est que les données sont recueillies et diffusées pour fournir des renseignements pertinents, actuels et exploitables, qui seront utilisés par des ministres, des ministères ou organismes, des entreprises et des personnes au Canada dans le but d'améliorer les processus décisionnels et les résultats.

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS

ACS+ – Déclaration d'intention

En tant qu'organisme public appelé à représenter tous les Canadiens, nous sommes totalement engagés à mettre en œuvre l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) dans les politiques et les programmes de la SCHL. D'après l'ACS+, « notre identité, le contexte dans lequel nous évoluons, la réalité qui est la nôtre [sont des] facteurs qui se recoupent pour forger nos expériences de vie ». Nous sommes conscients que la politique de logement a eu un impact différentiel sur les femmes et les filles. Pour mieux aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement, nous évaluons l'incidence de nos activités et initiatives au moyen de l'ACS+ et nous déterminons comment nous pouvons produire des résultats pour les Canadiens le plus équitablement possible.

La responsabilité de l'application de l'ACS+ dans tout ce que nous faisons incombe à tous les employés de la SCHL.

En 2018, la SCHL a établi un comité ACS+ présidé par le premier vice-président, Politiques et Recherche. Le comité est composé de représentants de partout au pays et concerne toutes les initiatives de la SCHL. Il a établi le plan d'action suivant pour les années 2018 et 2019 :

- ▶ Évaluer les activités d'assurance pour propriétaires-occupants de la SCHL avec la perspective d'ACS+.
- ▶ Élaborer des activités de formation sur l'ACS+ destinées à tous les employés et les animer.
- ▶ Élaborer une campagne de sensibilisation destinée à tous les employés et la mettre en place.
- ▶ Appliquer la perspective de l'ACS+ et de la diversité et de l'inclusion à l'initiative de transformation du milieu de travail de la SCHL.
- ▶ Appliquer la perspective de l'ACS+ à nos activités de recherche et de données.

DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

À la SCHL, la diversité et l'inclusion sont stratégiques. Nous devons représenter toute la population canadienne pour faire notre travail. Nous célébrons les différences entre les personnes, nous nous respectons mutuellement, nous valorisons l'ouverture d'esprit et les différences de points de vue. Nous reconnaissons que la diversité, dans la pensée et dans les gens, est vitale à la réussite de notre mission.

Notre stratégie porte sur la promotion d'une véritable inclusion pour répondre à l'évolution des besoins relatifs à l'effectif, au milieu de travail et aux technologies. Nous examinons notre rapport avec le travail et nos méthodes de travail, dans l'optique notamment des personnes, des espaces et des technologies, afin de soutenir davantage notre effectif diversifié, inclusif et hautement performant. Mais par-dessus tout, nous façonnons intentionnellement notre culture afin de pouvoir continuer à servir les Canadiens dans un monde où la technologie et la main-d'œuvre sont en constante évolution.

Nous avons mis au point un indice de diversité et mené des examens de l'effectif en fonction du sexe et d'autres facteurs, ce qui nous a outillés pour prendre des décisions éclairées, élaborer des stratégies de recrutement et de maintien en poste, et doter la SCHL d'une équipe diversifiée et représentative qui est à même de mettre à profit toute la variété de ses idées, de ses opinions et de son expérience pour appuyer les opérations de la Société. Dans le cadre de cette approche, nous sommes en train d'élaborer un nouvel indice d'inclusion qui nous permettra d'approfondir notre compréhension de la dynamique de l'inclusion ainsi que de la marginalisation de certains groupes. L'indice servira à examiner de façon holistique la manière dont nos points de vue sont pris en compte et sont intégrés à notre travail. Cela nous servira à saisir encore mieux le caractère unique de chaque employé et la valeur ajoutée que chacun apporte.

À la mi-année 2018, notre effectif est composé de 1 930 employés, dont :

- ▶ 1 758 employés permanents
- ▶ 172 employés contractuels
- ▶ 485 s'identifient comme étant de minorités visibles
- ▶ 80 s'identifient comme étant des personnes handicapées
- ▶ 50 s'identifient comme étant des Autochtones

	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
Femmes occupant un poste de leadership	50,6 %	51,3 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Minorités visibles — groupe visé par l'équité en matière d'emploi	22,7 %	25,1 %	25,1 %	25,3 %	25,5 %	25,7 %	25,9 %
Personnes handicapées — groupe visé par l'équité en matière d'emploi	3,4 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %
Autochtones — groupe visé par l'équité en matière d'emploi	2,5 %	3,0 %	3,0 %	3,1 %	3,2 %	3,3 %	3,3 %

LOGEMENT AUTOCHTONE ET INCLUSION

Durant les consultations de la Stratégie nationale sur le logement, la rétroaction des peuples autochtones mettait en évidence le besoin de créer des stratégies de logement distinctes pour les Premières Nations, les Inuits et la Nation des Métis. Le gouvernement fédéral s'est engagé à l'élaboration conjointe, pour les peuples autochtones, de stratégies de logement fondées sur les distinctions et reposant sur les principes de l'autodétermination, de la réconciliation, du respect et de la coopération. Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord (RCAANC) continuent de diriger les travaux à cet égard et nous demeurons un partenaire actif.

Depuis que la Commission de vérité et réconciliation du Canada a diffusé son rapport et ses appels à l'action en 2015, nous avons pris des mesures concertées pour répondre aux appels à l'action en ce qui concerne l'éducation et la formation, et pour améliorer la compétence culturelle chez nos employés. En 2018, nous avons formé un comité de réconciliation afin de promouvoir l'apprentissage des histoires et des peuples autochtones. Nous travaillons actuellement avec l'Assemblée des Premières Nations sur la diffusion d'une série de modules éducatifs. Notre comité de la haute direction a également participé à un exercice de couvertures et a encouragé les équipes à prendre part à des activités similaires.

Outre les stratégies de logement distinctes pour les Autochtones, nous planifions de continuer à travailler avec des groupes autochtones afin de veiller à ce que les initiatives de la Stratégie nationale sur le logement, y compris celles qui portent sur la recherche et les données, reconnaissent leurs besoins distincts. Nous continuons aussi à participer aux comités interministériels de l'administration fédérale portant sur la réconciliation, les processus de mise en œuvre et l'élaboration des politiques connexes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOLOGISATION DES ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT

Développement durable

La Stratégie nationale sur le logement s'harmonise avec les engagements du Canada en matière de changement climatique grâce au financement de logements éconergétiques qui sont construits près des transports en commun et des emplois, des garderies, des écoles et des services de santé. Elle prévoit en outre du financement pour des réparations et rénovations éconergétiques. Les cibles d'efficacité énergétique sont intégrées dans les programmes de la Stratégie nationale sur le logement, tels que :

L'initiative Financement de la construction de logements locatifs

- ▶ Les ensembles doivent réduire d'au moins 15 % la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre par rapport au Code national du bâtiment – Canada 2015 ou au Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2015.

Le Fonds national de co-investissement pour le logement

- ▶ Les réparations ou rénovations des ensembles de logements abordables doivent réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25 % par rapport au rendement antérieur.
- ▶ Les ensembles de logements abordables neufs doivent avoir une consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25 % inférieures à celles d'ensembles comparables construits selon le Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2015 (CNEB) ou le Code national du bâtiment – Canada 2015 (CNB).

ÉCOLOGISATION DES ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement du Canada fera une transition vers des activités résistantes aux changements climatiques et qui présentent un faible bilan carbone, tout en réduisant ses répercussions environnementales au-delà du carbone. Par l'entremise du Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le gouvernement fédéral veillera à ce que le Canada soit un chef de file mondial en matière d'activités gouvernementales vertes, résilientes et à faible bilan carbone.

La SCHL prend part à cette initiative de la façon suivante :

- ▶ Nos installations satisfont à la cote ENERGY STAR^{MD} et se situent dans le 75^e centile;
- ▶ Nous réduisons nos émissions de gaz à effet de serre de 25 %;
- ▶ Nous élaborons une stratégie de zéro émission de carbone et intégrons la technologie d'immeubles intelligents dans le cadre de notre initiative de transformation du milieu de travail;
- ▶ Nous nous approvisionnons en énergie verte conformément à la Stratégie fédérale de développement durable.

ANNEXE L – RENDEMENT DE MI-EXERCICE 2018

Paramètres de rendement		2018		
		Plan	Mi-exercice 30 juin 2018	
		Plan	Réel	Réel
Analyse et recherche en habitation	Pourcentage des clients sondés qui affirment que les informations de la SCHL sont utiles	≥ 85 %	Mesuré à la fin de l'exercice	Mesuré à la fin de l'exercice
	Pourcentage des clients sondés qui affirment que les nouveaux produits visant à combler les lacunes dans les données sont pertinents	≥ 85 %	Mesuré à la fin de l'exercice	Mesuré à la fin de l'exercice
	Pourcentage des activités et projets de politiques et de recherche qui sont en voie d'atteindre les principaux jalons	≥ 85 %	≥ 85 %	93 %
Aide au logement	Dépense de tous les crédits alloués au logement (2 179 millions de dollars pour l'exercice financier) 2018-2019	= 100 %	≥ 524 M\$	463 M\$
	Réduction des coûts de maintien du portefeuille de prêts	≥ 1 %	Mesuré à la fin de l'exercice	Mesuré à la fin de l'exercice
	Augmentation du nombre de ménages ayant accès à un logement abordable et de qualité convenable grâce aux dépenses prévues au budget de 2016 (cumul de deux exercices – à la fin de 2017-18)	≥ 213 500	≥ 213 500	315 119
	Nombre de logements neufs faisant l'objet d'un engagement dans le cadre des activités de la SNL menées par la SCHL (exercice, d'ici la fin de 2018-2019)	≥ 6 900	≥ 870	117
	Nombre de logements réparés dans le cadre des activités de la SNL menées par la SCHL (exercice, d'ici la fin de 2018-2019)	≥ 13 300	S.O. ¹	S.O.
Assurance prêt hypothécaire	Pourcentage des demandes approuvées visant des immeubles de 1 à 4 logements qui proviennent de régions rurales	≥ 13,5 %	≥ 13,5 %	13,5 %
	Pourcentage des demandes approuvées visant des immeubles de 1 à 4 logements qui proviennent d'accédants à la propriété	≥ 60 %	≥ 60 %	66,5 %
	% of 1-4 unit applications insured by borrowers with credit scores less than 680	6-10 %	6-10 %	7,1 %
	Pourcentage de logements locatifs neufs et existants (appartements ordinaires et autres types de logement) assurés comme des logements abordables	5-7 %	5-7 %	4,5 %
	Rendement du capital requis	≥ 8,3 % ²	≥ 8,2 %	7,5 %
	Ratio des charges opérationnelles	≤ 21,8 % ¹	≤ 20,7 %	22,5 %
	Activités de transfert des connaissances et de formation avec les clients (1 à 4 logements)	≥ 6 000	≥ 3 060	3 464
	Taux de satisfaction à l'égard des activités de transfert des connaissances et de formation	≥ 83 %	≥ 83 %	87 %
	Pourcentage de pertes	≤ 16,9 % ¹	≤ 18,3 %	19,2 %
Titrisation	Rendement du capital requis	≥ 17,2 %	≥ 16,0 %	16,8 %
	Ratio des charges opérationnelles	≤ 11,1 %	≤ 11,1 %	9,6 %
	Utilisation par rapport au plafond annuel pour les titres hypothécaires émis en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	≥ 95 %	Mesuré à la fin de l'exercice	Mesuré à la fin de l'exercice
	Utilisation par rapport au plafond annuel pour les Obligations hypothécaires du Canada (OHC)	≥ 95 %	Mesuré à la fin de l'exercice	Mesuré à la fin de l'exercice
	Examen sur place prévu des émetteurs de TH NLH	= 100 %	Mesuré à la fin de l'exercice	Mesuré à la fin de l'exercice
Personnel et processus	Taux de mobilisation des employés	≥ 80 %	≥ 80 %	78 %
	Taux d'habilitation des employés	≥ 80 %	≥ 80 %	67 %
	Taux de représentation des Autochtones	≥ 3,0 %	≥ 2,7 %	2,6 %
	Taux de représentation des minorités visibles	≥ 24,5 %	≥ 23,7 %	25,1 %
	Taux de représentation des personnes handicapées	≥ 4,3 %	≥ 3,8 %	4,1 %
	Femmes occupant un poste de leadership	= 50 %	≥ 48,0 %	51,3 %
	Ratio du budget de fonctionnement	≤ 14,2 %	≤ 13,9 %	12,9 %
	Ratio produits/employé	≥ 1,9 M\$	≥ 1,8 \$	2,2 \$
	Résultat net	≥ 1 452 M\$ ¹	≥ 722 \$	681 \$
	Rendement des capitaux propres	≥ 8,6 % ¹	≥ 8,5 %	8,0 %
	Réalisation des plans d'action pour mieux gérer les risques	≥ 90 %	≥ 90 %	93 %
	Sensibilisation aux risques, comme en témoignent les résultats de l'enquête sur la culture du risque	≥ 80 %	Mesuré à la fin de l'exercice	Mesuré à la fin de l'exercice
	Achèvement du plan annuel de formation en gestion des risques	= 100 %	Livrer plan et mesure de formation (> 30 %)	ATTEINT
	Atteinte des jalons du plan du projet intégré de transformation technologique	≥ 85 %	≥ 85 %	88 %
Disponibilité des systèmes pour les applications essentielles à la mission	≥ 99,8 %	≥ 99,80 %	99,92 %	

¹ Les rapports seront produits au troisième trimestre de 2018.

² Cibles rajustées selon les nouvelles courbes d'acquisition des primes d'assurance.



Nos valeurs

Parce que notre travail **nous** tient à cœur

Prenez les choses en **main**

Impressionnez nos clients

Pensez d'abord à dire « **oui** »

Faites ce qui est **juste**

Ayez **confiance** les uns envers les autres : nous sommes meilleurs ensemble

Soulignez tant les victoires que les échecs

Demandez « **pourquoi?** »

N'ayez **pas peur** du changement

Faites une **différence**

Ayez du **plaisir** tous les jours

Canada 

 SCHL  CMHC

TEXTE DE REMPLACEMENT ET DONNÉES POUR LES FIGURES

Résultat net par segment (En millions)

	2017 Réal	2018 Estimé	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
Société	1 803	1 374	1 406	1 526	1 629	1 702	1 763
Assurance	1 428	1 006	991	1 051	1 126	1 169	1 215
Titrisation	295	351	432	482	522	564	584
Aide au logement	80	17	-17	-7	-19	-31	-36

Résultat avant impôt – Comparaison – Plan 2019 et Plan 2023 (En millions)

	Références	HausSES	Baisses
Plan 2019	1 860		
Primes et droits acquis		250	
Gains (pertes) nets sur les placements		56	
Produits de placements		130	
Charges opérationnelles		15	
Produits d'intérêts nets		31	
Autres produits			41
Règlements d'assurance		50	
Plan 2023	2 351		

Primes souscrites et courbe d'acquisition selon le Plan 2019 (En millions)

Year	Logements de P.-O.	Portefeuille	Immeubles collectifs	Plan 2019 – Primes acquises (log. de P.-O.)	Plan 2019 – Primes acquises (portefeuille)	Plan 2019 – Primes acquises (imm. coll.)
2017	996 \$	60 \$	382 \$	0 %	0 %	0 %
2018	1 004 \$	31 \$	423 \$	0 %	0 %	0 %
2019	1 056 \$	32 \$	409 \$	7 %	7 %	3 %
2020	1 107 \$	33 \$	392 \$	18 %	19 %	12 %
2021	1 155 \$	34 \$	348 \$	18 %	19 %	20 %
2022	1 194 \$	35 \$	355 \$	14 %	15 %	17 %
2023	1 229 \$	36 \$	369 \$	10 %	11 %	14 %

Primes et droits acquis selon l'année d'initiation (En millions)

	2017 Réel	2018 Prévu	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
Avant 2017	1 448	1 073	798	577	405	285	204
2017	83	245	275	224	170	115	79
2018	0	84	252	283	231	176	118
2019	0	0	85	256	286	233	177
2020	0	0	0	89	261	282	217
2021	0	0	0	0	94	274	294
2022	0	0	0	0	0	100	293
2023	0	0	0	0	0	0	107
Droits perçus	1 438	1 458	1 470	1 543	1 591	1 688	1 796

Droits de cautionnement et de demande acquis selon l'année d'initiation (En millions)

	2017 Réel	2018 Prévu	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
Avant 2017	297	284	233	163	76	24	21
2017	87	133	129	117	94	47	9
2018		54	147	147	147	144	61
2019		-	56	143	143	143	140
2020		-	-	57	146	146	146
2021		-	-	-	59	149	149
2022		-	-	-	-	58	149
2023		-	-	-	-	-	58
Droits perçus	628	722	704	718	732	732	732

Capital disponible par rapport au capital requis

	2017 Réel	2018 Estimé	2019 Plan	2020 Plan	2021 Plan	2022 Plan	2023 Plan
% selon le TCM (assurance)	184	163	175	178	179	176	172
Capital disponible par rapport au capital requis (titrisation)	135	186	161	146	133	123	114
Capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	209	218	259	337	361	353	370
Capital affecté (assurance)	13 648	11 948	10 897	10 558	10 320	10 278	10 354
Capital requis (titrisation)	1 724	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Surplus	2 160	1 107	1 454	1 451	1 410	1 196	971